



© Zedda Yvan

RAPPORT *sur la situation en matière de développement durable*

Propos introductifs

Avec 208 533 habitants (source INSEE – Recensement 2017) pour un territoire de 73 556 hectares, Lorient Agglomération est situé au cœur de la Bretagne Sud, un bassin de vie de près d'un million d'habitants. Les déplacements domicile/travail entre les 5 principales agglomérations (environ 14 000 par jour) montrent l'importante connexion entre les différentes zones d'emploi.

Au 01/01/2018, le Pays de Lorient a intégré le territoire de Quimperlé Communauté. Son périmètre couvre 3 EPCI, soit 46 communes et une population de 275 000 habitants :

- Lorient Agglomération : 25 communes.
- La Communauté de Communes Bellevue Blavet Océan : 5 communes.
- Quimperlé Communauté : 16 communes.

Le Pays de Lorient constitue le 3ème pays breton après les pays rennais et brestois, et le 2ème bassin maritime breton derrière Brest, avec 14 000 emplois, soit 16% de ceux du territoire.



Le renouvellement du Conseil Communautaire

En 2020, le Conseil Communautaire a été renouvelé (nouveau mandat 2020-2026). Il compte désormais 73 membres élus au suffrage universel direct dans le cadre des élections municipales. Par délibération du 28/07/2020, 4 commissions ont été mises en place pour ce nouveau mandat :

- La commission «Aménagement, mobilités, habitat».
- La commission «Développement et attractivité territoriale».
- La commission «Transition écologique».
- La commission «Ressources, finances et administration générale».

3 priorités d'actions sont clairement affichées par le nouvel exécutif :

- Donner une nouvelle ambition à «l'économie maritime», en s'appuyant sur les activités traditionnelles (pêche, commerce, réparation navale, ...) et sur les savoir-faire industriels (construction navale, course au large,...), pour développer l'attractivité du territoire.
- Préserver un équilibre entre les zones rurales et les zones littorales, en écrivant un « projet de territoire » qui donnera le «la» en matière d'aménagement et permettra de valoriser l'arrière-pays tout en assurant la qualité du cadre de vie des habitants.
- Faire de la transition écologique un atout pour devenir un territoire d'excellence, en développant par exemple la production d'hydrogène (notamment dans le secteur des mobilités et de l'habitat), l'innovation, la formation, la qualité des services aux usagers.



Ce rapport a pour objet de dresser un bilan des politiques de développement durable mises en œuvre par l'EPCI en 2020 et d'identifier, via le prisme des propositions budgétaires, les actions de développement durable qui seront mises en œuvre en 2021. Il est constitué de 2 parties :

- La 1ère partie présente les faits marquants de l'année 2020 (année N), les résultats obtenus en 2019 (année N-1) illustrés par quelques indicateurs et les perspectives tracées pour l'année 2021 (N+1), pour chaque politique publique de l'EPCI (missions 1 à 5).
- La 2ème partie décrit les actions menées par l'EPCI en matière d'exemplarité et de gestion interne (mission 6). Elle est complétée par le bilan des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) «Patrimoine et compétences», de l'année 2019.

Ces actions locales s'inscrivent dans une dimension plus globale, menée à l'échelle nationale et internationale. En septembre 2015, 193 Etats membres des Nations Unies, dont la France, ont adopté «l'Agenda 2030», un programme universel de développement durable comportant 17 objectifs pour les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats (cf. liste en annexe). La France rend compte chaque année au «Forum politique de haut niveau des Nations Unies», (instance créée lors de la conférence RIO+20), des efforts déployés pour atteindre ces 17 objectifs de développement durable (ODD), détaillés en 169 cibles. Les 17 ODD constituent désormais le fil conducteur des politiques de développement durable mises en œuvre par tous les acteurs, à l'échelle d'un territoire (secteur privé, secteur public, société civile, citoyens, ...).

Lorient Agglomération s'inscrit dans cette trajectoire. Ce rapport situe chaque politique publique de l'EPCI par rapport aux ODD auxquels elle répond. Ce faisant, il permet de mieux identifier en quoi les actions menées par l'EPCI contribuent à relever les grands défis du 21ème siècle.

La transition écologique du territoire

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET 2020-2025) a été adopté par le Conseil communautaire du 17/12/2019. Il constitue la nouvelle feuille de route de la transition écologique et positionne l'EPCI comme échelon coordinateur de la transition énergétique du territoire. Il se compose de 9 orientations et 30 chantiers (déclinés en 200 actions opérationnelles) :

Orientation 1 : Mobiliser tous les acteurs au quotidien

- Chantier 1 : Sensibiliser tous les publics et animer le territoire.
- Chantier 2 : Accompagner les habitants.
- Chantier 3 : Accompagner les scolaires.
- Chantier 4 : Accompagner les acteurs économiques.

Orientation 2 : Rénover et construire un habitat économe en énergie et sain

- Chantier 5 : Sensibiliser et accompagner les habitants.
- Chantier 6 : Poursuivre la réhabilitation du parc locatif social.
- Chantier 7 : Rénover massivement le parc de logements privés.
- Chantier 8 : Lutter contre la précarité énergétique.
- Chantier 9 : Promouvoir des logements bas carbone.

Orientation 3 : Réduire l'impact des déplacements

- Chantier 10 : Optimiser les transports collectifs et l'intermodalité.
- Chantier 11 : Développer les modes actifs.
- Chantier 12 : Utiliser des voitures moins polluantes et mieux partagées.
- Chantier 13 : Accompagner les changements de pratique.

Orientation 4 : Accélérer les transitions à travers l'urbanisme et l'aménagement

- Chantier 14 : Planifier en conciliant tous les enjeux du développement durable.
- Chantier 15 : Conforter la qualité environnementale des aménagements.

Orientation 5 : Renforcer l'exemplarité des collectivités

- Chantier 16 : Améliorer les performances du patrimoine public.
- Chantier 17 : Rationaliser l'éclairage public.
- Chantier 18 : Produire et consommer des énergies renouvelables.
- Chantier 19 : Renforcer l'exemplarité interne.

Orientation 6 : Développer les énergies renouvelables

- Chantier 20 : Produire de la chaleur renouvelable.
- Chantier 21 : Produire de l'électricité renouvelable.
- Chantier 22 : Soutenir le financement participatif.

Orientation 7 : Economiser les ressources

- Chantier 23 : Renforcer la prévention des déchets.
- Chantier 24 : Valoriser toujours plus les déchets ménagers.
- Chantier 25 : Développer l'économie circulaire auprès des entreprises.

Orientation 8 : Soutenir une agriculture et une alimentation durables

- Chantier 26 : Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial.
- Chantier 27 : Accompagner les exploitants agricoles.

Orientation 9 : S'adapter au changement climatique

- Chantier 28 : Préserver la ressource en eau.
- Chantier 29 : Diminuer l'exposition des populations et des biens aux risques.
- Chantier 30 : Préserver les écosystèmes et la biodiversité.

En 2020, le **tableau de bord «Linéa 21»**, a été mis en place pour suivre et mesurer les résultats obtenus par le plan d'actions du PCAET. Cet outil est exploité par le bureau d'études Intermezzo (configuration et hotline). Il s'agit d'une application web libre et gratuite en Creative Common, qui permet une amélioration continue des fonctionnalités et des exports. «Linéa 21» est hébergé sur les serveurs de l'EPCI, géré par 4 administrateurs et alimenté par une dizaine de contributeurs. Sa fonctionnalité de communication externe reste à développer. Les premiers indicateurs renseignés sont utilisés pour illustrer les résultats obtenus par l'EPCI en 2019.



1

Les politiques publiques mises en oeuvre par Lorient Agglomération (mission 1 à 5)

Cette partie présente les faits marquants de l'année 2020, les résultats obtenus en 2019 et les perspectives tracées pour 2021, au regard des ODD et des objectifs du PCAET. Ces éléments sont établis pour chacune des 5 missions définies par la nomenclature budgétaire stratégique :

- Mission 1 : Agir pour un développement économique solidaire et pour l'emploi
- Mission 2 : Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique
- Mission 3 : Garantir un aménagement équilibré et durable du territoire
- Mission 4 : Favoriser les déplacements et les mobilités durables
- Mission 5 : Préserver un environnement et un cadre de vie de qualité



© Jack MAMELET

Mission 1

« Agir pour un développement économique solidaire et pour l'emploi »



Les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (2020/2025)

- Freiner l'artificialisation des sols et réduire les consommations foncières, dont agricoles
- 16% de la surface agricole utile en agriculture biologique d'ici 2022
- Multiplier par 3,5 la production actuelle d'énergies renouvelables du territoire pour atteindre 580 GWh à l'horizon 2030
- Réduire de 72% les émissions de gaz à effet de serre du territoire d'ici 2050
- Réduire de 48% la consommation d'énergie du territoire d'ici 2050 (tous secteurs confondus)

Orientation 1 : Mobiliser tous les acteurs au quotidien

- Chantier 4 : Accompagner les acteurs économiques.

Orientation 6 : Développer les énergies renouvelables

- Chantier 20 : Produire de la chaleur renouvelable.
- Chantier 21 : Produire de l'électricité renouvelable.
- Chantier 22 : Soutenir le financement participatif.

Orientation 7 : Economiser les ressources

- Chantier 23 : Renforcer la prévention des déchets.
- Chantier 25 : Développer l'économie circulaire auprès des entreprises.

Orientation 8 : Soutenir une agriculture et une alimentation durables

- Chantier 26 : Mettre en oeuvre le projet alimentaire territorial.
- Chantier 27 : Accompagner les exploitants agricoles.

Les faits marquants de l'année 2020 :

Comme partout en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19, l'économie de certains secteurs d'activités du territoire a été mise au ralenti. Toutefois, des spécificités locales ont émergé, comme la reprise rapide de la pêche, l'activité continue du port de commerce ou encore la forte demande alimentaire en produits locaux et de saison. Progressivement, de plus en plus de restaurateurs se sont mis à proposer de la vente à emporter ou la livraison de repas à domicile.

Certains acteurs ont fait le pari de l'adaptation de leur activité. Ainsi, le laboratoire de fabrication (fablab), installé au Parc Technologique de Soye à Ploemeur, a produit 2000 visières de protection destinées aux personnels soignants, dans les premières semaines du confinement. L'EPCI a coordonné et centralisé les commandes sur son territoire pour la fourniture de masques en tissu destinés aux publics dits « prioritaires », produits par une « usine invisible », composée de couturier(ère)s professionnel(le)s et bénévoles.

Aides aux acteurs économiques pour soutenir l'économie locale

Des aides de nature différentes ont été mises en place par l'EPCI et les acteurs publics pour tenter de répondre à l'urgence de toutes les situations : aides financières directes, avances remboursables, prêts garantis par l'Etat, aides à l'investissement pour le commerce dans toutes les communes, exonérations de charges patronales et salariales, report ou exonérations de loyers, de redevances, de taxes, ...

Lors du Conseil Communautaire du 28 juillet, un plan d'urgence en faveur de la relance de l'économie sur le territoire a été adopté, représentant une enveloppe de près de 850 000€ dont 300 000€ abondés par l'Etat. Ce dispositif est déployé en 3 volets :

- Un soutien direct aux petites entreprises en difficulté avec l'apport d'une aide en trésorerie non remboursable d'un montant forfaitaire de 1 500€.
- Une baisse automatique d'impôts concernant la cotisation foncière des entreprises du secteur du tourisme et de l'événementiel.
- Le soutien aux animations commerciales des centralités via un nouvel appel à projets : boutiques à l'essai, animations culturelles extérieures, nouveaux services aux consommateurs, plateforme numérique de mise en relation, ...proposées par les communes, les unions commerciales ou les chambres consulaires.



© LA - H.Cohonner



© LA - F.Galivel



© LA - F.Galivel

Nouvelles mesures de soutien mises en oeuvre à l'automne

- Une **aide forfaitaire de 500€** a été mise en place pour les restaurateurs et traiteurs s'approvisionnant en produits locaux auprès de producteurs (fruits, légumes, viande, poisson,...) ou de transformateurs (brasserie, fromageries, biscuiteries, ...). Une **aide de 200€** est destinée aux cafetiers et hôteliers. Ceci entraîne des retombées économiques directes sur les circuits courts locaux et permet d'initier de nouvelles collaborations entre les filières, en cohérence avec le Programme Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Lorient.
- La **création d'une cellule conseil** regroupant la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, AudéLor (Agence d'urbanisme et de développement économique) et Lorient Agglomération, pour faire régulièrement le point sur les problématiques rencontrées par les entreprises. Elle s'appuie sur le numéro vert de la CCI pour répondre aux multiples demandes des commerçants, artisans et entreprises.
- L'EPCI apporte sa contribution au fonds «résistance COVID» piloté par la Région. Une **participation à hauteur de 200 000€** a été versée au fonds Initiatives Pays de Lorient, un dispositif qui permet de proposer aux entreprises des prêts d'honneur à taux zéro et ainsi de participer à leurs financements sans peser sur leur endettement. Au 30/11, plus de 300 entreprises et associations ont souscrit ce prêt. A compter de cette date, le prêt COVID-Résistance devient accessible, sous certaines conditions, à une cible plus large et est prolongé jusqu'au 31 mars 2021.

Concernant le secteur du bâtiment et des travaux publics, l'EPCI a construit un **plan de reprise des chantiers** et mis en œuvre les dispositions nationales permettant de procéder à une avance de 30 à 60% du montant des marchés publics pour les entreprises titulaires.

Élargissement du dispositif «Pass Commerce et Artisanat»

Dans le cadre de sa compétence en matière de politique locale du commerce, Lorient Agglomération propose une aide baptisée «Pass commerce et artisanat», cofinancée par la Région. Ce dispositif propose sur l'ensemble du territoire une **aide au développement**, à l'installation ou à la reprise d'un commerce de proximité, **à hauteur de 30% des investissements, plafonnée à 7 500 €**. Par ailleurs, les unions de commerçants, les communes ou les chambres consulaires ont à nouveau été accompagnées dans leurs initiatives liées à l'action collective ou aux animations commerciales en centralité, à travers un nouvel appel à projets en fin d'année.

Fonds européens de soutien aux filières pêche et aquaculture

Lancé en janvier 2019 par la Région et l'EPCI, le dispositif DLAL (Développement local mené par les acteurs locaux) FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) permet d'accompagner financièrement le développement durable des activités de pêche et d'aquaculture. Une **enveloppe de 500 000€** est mobilisable pour des projets innovants sur le Pays de Lorient, notamment pour la valorisation des produits de la mer et la promotion des métiers. La commission Mer & Littoral (CML) est chargée d'étudier les dossiers susceptibles de bénéficier d'un soutien.

Aides à la 1ère installation et aides financières en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau

Dans le cadre de la Charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient, adoptée le 04/04/2017, **une aide à l'installation de 2000 €** a été versée en 2020 par Lorient Agglomération à 8 agriculteurs, en majorité des exploitants travaillant en circuits courts et/ou en agriculture biologique. Il est à noter que la limite d'âge a été supprimée en 2018 et qu'en plus de cette aide financière, un suivi de l'installation est proposé sur une période de 3 ans par la Chambre d'Agriculture ou le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan (GAB 56).

En partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, Quimperl'Agglomération, Roi Morvan Communauté et la Communauté de communes du Kreiz Breizh, l'EPCI met en place des aides financières pour les agriculteurs souhaitant développer les surfaces en herbe ou obtenir la certification en agriculture biologique. Un budget de 35 000€ est alloué pour accompagner les porteurs de projets vers des modes de production durable et donc favorables à la qualité de l'eau. Les aides en faveur du développement des prairies sont de deux types :

- La première concerne les échanges parcellaires et permet de lutter contre le morcellement des terres agricole induisant un éloignement du siège de l'exploitation. Cette aide couvre la prise en charge de 80 % des frais de notaire et de géomètre relatifs à l'échange.
- La seconde aide porte sur la réalisation de chemins et de passerelles pour favoriser l'accès aux parcelles et peut atteindre 60% du montant des réalisations.

L'agriculteur doit être installé sur le territoire du SAGE Scorff ou sur celui de Lorient Agglomération pour le SAGE Blavet, fournir les factures acquittées auprès du notaire et du géomètre relatives à l'échange parcellaire, s'engager à maintenir durablement en herbe les parcelles échangées et attester de ne pas atteindre le plafond des aides publiques de 15 000 euros sur 3 ans.

L'aide à la certification couvre la totalité des frais de certification durant les 3 premières années d'installation ou de conversion. L'agriculteur doit avoir son siège d'exploitation sur le territoire du SAGE Scorff ou de Lorient Agglomération pour le SAGE Blavet, être installé ou converti à l'agriculture biologique depuis moins de 3 ans, fournir chaque année la facture acquittée de l'organisme de contrôle et attester de ne pas atteindre le plafond des aides publiques de 15 000€ sur 3 ans.

Création de 2 plateformes web pour l'alimentation durable

Lorient Agglomération, les Universités de Bretagne Sud et Ouest, et l'Agence locale de l'énergie, sont engagés dans le projet AlimDURable (2018/2021), programme de recherche financé par l'ADEME qui vise à construire des outils pour évaluer et favoriser la diffusion des pratiques alimentaires vertueuses, chez les consommateurs. Piloté par les chercheurs du laboratoire LEGO (laboratoire d'économie et de gestion de l'ouest), ce programme a mis en place **l'application mobile «Ti Miam»** (timiam.bzh). Elle se présente sous la forme d'une cartographie qui localise les producteurs locaux et leurs points de vente, avec une possibilité de recherche par produits ou par label. Elle propose des conseils en matière d'alimentation durable et un annuaire des producteurs lo-

caux géo-localisés. On peut aussi échanger des services ou des initiatives collectives via le groupe Facebook «Manger Durable et Local en Pays de Lorient».

La plateforme «paysdelorient.viaterroirs.fr» a également été lancée en 2020. Réservée aux professionnels, elle fonctionne comme un marché de territoire et facilite les échanges commerciaux entre les producteurs locaux et les acheteurs (restaurants, cafés, cuisines centrales, ...). C'est à la fois un outil de communication et un outil de gestion efficace pour commander des produits locaux, organiser la facturation, les livraisons et les paiements.

Enfin, lors du second confinement, une plateforme vitrine recensant des commerces et artisans continuant à proposer un service, a été mise en ligne par AudéLOR et accompagnée financièrement par Lorient agglomération.

Débat public sur le projet de parc éolien en mer

L'installation d'une ferme pilote de 3 éoliennes flottantes équipées de turbines de 8MW, d'une puissance totale de 24 MW soit l'équivalent de la consommation électrique de 20 000 foyers, est prévue entre Groix et Belle-Ile, à 15 km des côtes, en 2022. Les enseignements tirés de cette expérimentation permettront d'améliorer les conditions de réalisation de futurs parcs commerciaux d'éoliennes flottantes, soumis au débat public en 2020.

Une exposition, installée dans le hall de la Maison d'Agglomération, a présenté les enjeux liés au principe d'implantation d'une soixantaine d'éoliennes flottantes de 750 MW dans une zone d'étude de 1 330 km², située entre Groix et Belle île. La mise en service de la première tranche de 250 MW pourrait intervenir entre 2026 et 2028. Organisée par la commission nationale du débat public, cette enquête permet de présenter au public les différentes problématiques liées à l'implantation envisagée : impact sur l'environnement naturel marin, impact du raccordement à terre, cohabitation avec les autres activités,...

Le compte-rendu du débat public sera publié le 30/01/2021 et l'annonce de la décision concernant les suites du projet interviendra au plus tard le 30 avril 2021.



© Hans Hillewaert

Augmentation en capital de la SEM XSEA

La SEM XSEA est engagée sur une demi-douzaine de projets (immobiliers ou ENR) et va devoir faire face dans les prochains mois à des besoins de trésorerie importants, nécessitant une nouvelle levée de fonds auprès de ses actionnaires. Le montant des investissements que la SEM est prête à engager dans les 4 prochaines années est estimé à 12 millions €. Comme prévu dans la délibération de 2019, Lorient Agglomération a versé le solde de sa participation à cette augmentation de capital, soit 1,2 million € en 2020.

Projet Handicap Innovation Territoire (HIT)

Le projet Handicap Innovation Territoire (HIT) vise à inverser la perception du handicap, en le considérant comme un levier d'innovation sociale et technologique, au service de l'amélioration du parcours de vie des citoyens et de l'attractivité économique du territoire. Elaboré en partenariat avec Kerpape et le centre d'innovation breton Biotech Santé Bretagne, il réunit 87 structures, publiques ou privées, dont 37 engagées dans des projets de recherche et développement. Le projet HIT est lauréat de l'appel à projets «Territoires d'Innovation» lancé par l'Etat en 2019. Les structures concernées (collectivités, entreprises, associations, établissements de santé) bénéficieront d'un financement de l'Etat et de la Région pouvant atteindre 8 millions d'euros sur 8 ans. Sur les 61 projets identifiés sur le territoire, une vingtaine a été lancée en 2020. L'EPCI participe financièrement au projet de «Cowork'HIT», centre d'expertise et de ressources sur le handicap.



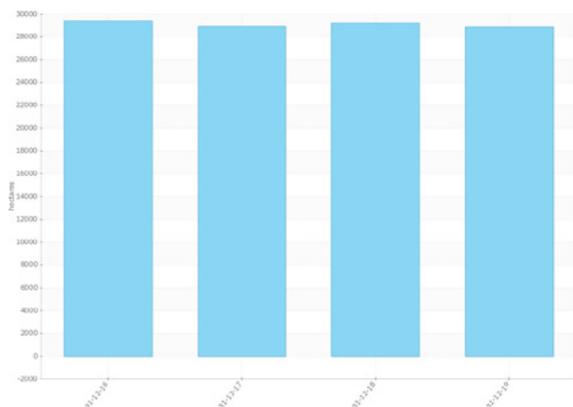
© H.Cohonner

Une nouvelle formation universitaire diplômante «Impression 3D santé/handicap» a été lancée le 14/10/2020 (une première en France), conjointement par l'Université de Bretagne Sud et le centre de rééducation de Kerpape. Elle s'inscrit dans le cadre du projet HIT et comporte de nombreuses applications en matière de prothèses, orthèses, aides techniques à la préhension,...

Les résultats obtenus en 2019

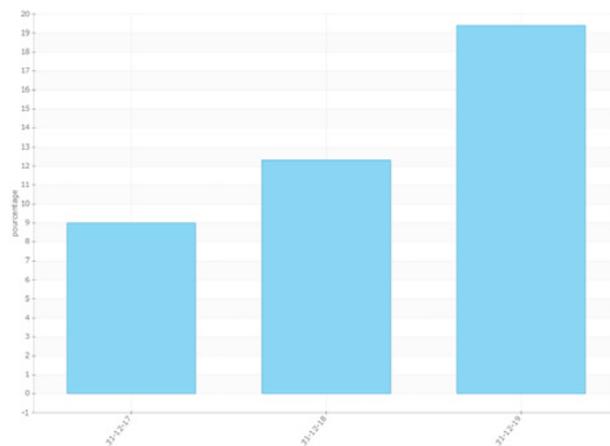
Evolution de la Surface Agricole Utile

Evolution relativement stable mais en légère baisse depuis 2016 (- 1,71%)



Part des exploitations du Pays de Lorient en agriculture biologique

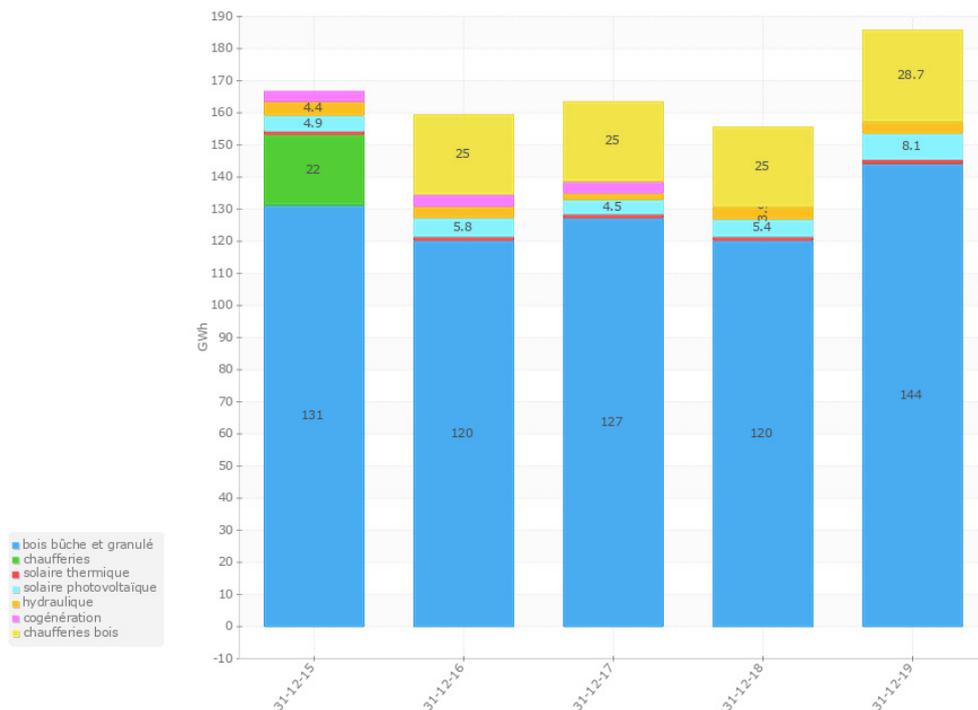
19,4 %, soit 89 exploitations sur 459.



Nombre d'entreprises accompagnées dans des projets de rénovation énergétique

132 entreprises accompagnées depuis 2014, 1ère année du dispositif – Donnée 2019 non renseignée.

Production d'énergie renouvelable sur le territoire (répartition par type)



LES PERSPECTIVES POUR 2021

- Fort des projet en cours quant aux projets de mobilités à hydrogène (bus, bateaux-bus), la volonté du territoire est de fédérer des entreprises locales afin qu'elles participent à cette nouvelle filière à inventer, notamment à travers la construction navale de navire à propulsion électrique-hydrogène ou encore vélique.

Mission 2

« Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique »



Les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (2020/2025)

Orientation 1 : Mobiliser tous les acteurs au quotidien

- Chantier 4 : Accompagner les acteurs économiques.

Orientation 6 : Développer les énergies renouvelables

- Chantier 20 : Produire de la chaleur renouvelable.
- Chantier 21 : Produire de l'électricité renouvelable.

Orientation 7 : Economiser les ressources

- Chantier 23 : Renforcer la prévention des déchets.
- Chantier 25 : Développer l'économie circulaire auprès des entreprises.

Les faits marquants de l'année 2020

Plan Relance Tourisme : un guichet unique pour les entreprises du secteur

Pour soutenir les acteurs de la filière Tourisme, Bpifrance et la Banque des Territoires, en collaboration avec les Ministères de l'Économie et des Finances et de l'Action et des Comptes Publics, et les Régions de France ont développé une plateforme web pour permettre à chaque entreprise d'identifier les aides dont elle peut bénéficier (<https://www.plan-tourisme.fr>). L'EPCI a relayé l'information auprès des entreprises de la filière sur ce guichet unique permettant de simplifier l'accès aux dispositifs dont elles peuvent bénéficier. En fonction des différents critères (secteur d'activité, taille, région etc..), l'entreprise est redirigée vers les plateformes d'aides existantes et peut ainsi formuler ses demandes.

De nombreux acteurs culturels ont été dans l'obligation d'annuler ou de reporter les événements organisés comme le Festival Interceltique de Lorient, «les 24h Kayak» d'Inzinzac-Lochrist, le Festival Saumon de Pont-Scorff, le Festival International du Film insulaire de Groix ou encore les Indisciplinées, ainsi que différents spectacles et concerts prévus dans différentes salles comme « Hydrophone », la nouvelle salle de musiques actuelles. Les spectacles de plein air ont été développés et certains ont été réalisés dans des salles plus grandes.

Soutien à l'innovation des entreprises du pôle Mer Bretagne Atlantique

Capitale de la course au large et place forte du nautisme, Lorient Agglomération apporte son soutien à l'innovation portée par les acteurs du monde industriel maritime et de la filière nautique. Parmi les projets en cours de développement on note un intérêt marqué du transport maritime pour l'utilisation de la voile, avec par exemple, les projets Solid Sail (conception de voiles rigides en composite pour les paque-

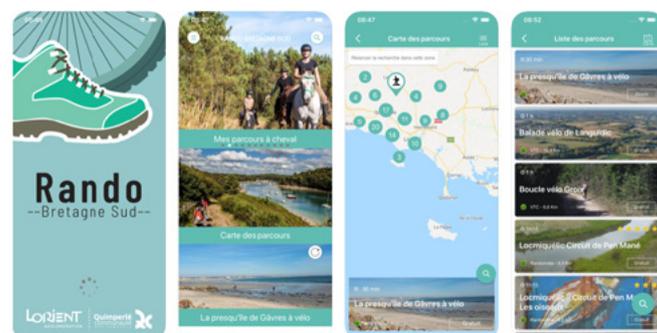
bots) ou Optiroute (optimisation des routes maritimes). L'objectif est de concevoir des bateaux à la fois plus performants et moins consommateurs de carburants.

Obtention de la marque «Tourisme et Handicap» par Lorient Bretagne Sud Tourisme

Cette marque-label s'applique aux 5 agences du territoire et concerne les 4 types de handicap visuel, auditif, moteur et mental. Elle est obtenue pour 5 ans, avec la possibilité d'être renouvelée. Cette reconnaissance traduit la volonté de constituer un territoire inclusif de référence au niveau national à travers une démarche d'amélioration continue.

Le Parc des expositions, situé à Lanester, a été accompagné dans la démarche d'obtention du label tourisme et handicap; malheureusement, le cahier des charges n'existe pas encore au niveau national pour ce type d'équipement et, de ce fait, le dossier déposé en commission n'a pu aboutir. Cependant, la Segepex renouvellera sa candidature, dès la parution d'un cahier des charges adapté.

3 applications mobiles gratuites pour découvrir le territoire terre et mer



© Apple Store

Rando Bretagne Sud

Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté développent l'application numérique « Rando Bretagne Sud » qui propose des randonnées connectées. Sur les 400 km de sentiers que compte le territoire de Lorient Agglomération, 90 balades (dont 11 VTT et 2 équestres) sont accessibles au menu de cette application mobile lancée en 2018. Ces itinéraires se répartissent le long du littoral, à la campagne ou autour de la rade et s'adressent à tous les publics. Le randonneur est guidé sur le parcours par un fléchage directionnel et des points d'arrêt qui jalonnent le sentier. Les étapes sont matérialisées par un signal sonore depuis l'application et donnent accès à un contenu portant sur le patrimoine, la faune ou la flore environnante. L'application propose aussi un visuel du lieu, un contenu audio historique et, selon les circuits, un quizz pédagogique. 10 balades « confort », destinées aux personnes à mobilité réduite, complètent l'offre numérique.

Nav & Co

Dans le cadre de «Natura 2000», l'EPCI a contribué au projet pédagogique «Nav & Co» lancé cet été. Il s'agit d'une application mobile sous Android née d'une collaboration entre le Shom (le service hydrographique et océanographique de la marine) et l'OFB (l'Office Français de la Biodiversité) qui propose des points d'intérêt sur les écosystèmes marins locaux. Du Mont-Saint-Michel au Croizic, elle informe les plaisanciers de leur entrée dans une aire marine protégée ou soumise à une réglementation environnementale particulière et offre la possibilité de découvrir la biodiversité marine grâce à des renseignements sur les animaux éventuellement rencontrés (poissons, oiseaux et mammifères marins) ainsi que sur les fonds marins (herbiers, laminaires...).

Explo'r@de – Lorient

Ports, équipements industriels, entreprises, bateaux, édifices patrimoniaux... l'application mobile gratuite «Explo'r@de» révèle le paysage de la rade de Lorient. A l'occasion d'une balade ou à distance, on peut découvrir la richesse des activités maritimes du site. Sur une carte interactive ou en réalité augmentée, des infobulles présentent en quelques lignes et images plus de 100 points d'intérêt. De nombreux contenus web sont aussi proposés.

Des tables de lecture face à l'océan sur le littoral de Guidel et Ploemeur

Lorient Agglomération a installé 8 tables de lecture à vocation pédagogique entre la pointe du Talud et Guidel-Plages, sur la voie piétons-vélos. Ces panneaux mettent en valeur la richesse de la faune et de la flore, comme le gravelot à collier interrompu, la lande, mais aussi tout le travail effectué par les services pour restaurer les milieux naturels et conforter la dune. Ils apportent des connaissances historiques, comme la création artificielle de la plage des Kaolins ou la présence de la Batterie et de la Redoute, 2 bâtiments construits à un siècle d'écart pour la défense du Pays de Lorient. Les illustrations ont été réalisées par un graphiste local, la construction et la pose des supports ont été effectuées par l'Office national des forêts (ONF). Une signalétique discrète rappelle aux promeneurs les consignes à respecter sur les cheminements pour la protection du site.



© Lorient Agglomération

Lancement des travaux de dragage dans les ports de Kernével, Lorient La Base et Lorient centre

Après les périmètres de Naval Group, du port de Commerce et de Pen Mané en 2019, c'est au tour des ports de Kernével, Lorient La Base et Lorient centre d'être concernés par des travaux de dragage. Conformément au plan de gestion opérationnelle des dragages (PGOD) validé en juin 2019 par le Préfet du Morbihan pour une durée de 10 ans, les opérations se poursuivent en rade de Lorient. Lancés mi-octobre et programmés jusqu'au début du mois de février 2021, ces travaux de dragage d'entretien des 3 ports sont les premières opérations menées par l'EPCI. 70 000 m³ de sédiments de

qualité immergeable, ne présentant pas de risque majeur pour l'environnement, seront dragués puis immergés dans le site ad hoc au large de Groix.

Dispositif de recyclage pour les vieux bateaux

La SELLOR, société d'Economie Mixte gestionnaire des ports de plaisance du Pays de Lorient et l'Aper, éco-organisme certifié d'Etat, ont mis en place, avec le soutien de la Fédération des Industries Nautiques (FIN), un dispositif de recyclage des vieux bateaux, avantageux pour les propriétaires et pour les gestionnaires des ports. Un simple formulaire de demande est à remplir sur le site recyclermonbateau.fr. Seul le coût du trajet entre le port et le centre de déconstruction choisi est facturé au propriétaire, le reste de l'opération étant financé par une éco-taxe. En un an, une trentaine de dossiers à l'abandon ont été résolus grâce à cette procédure.

Ateliers de sensibilisation des acteurs touristiques à la gestion des déchets

Si les consignes de tri des déchets sont bien connues des habitants, elles ont souvent du mal à être intégrées par les visiteurs qui arrivent sur notre territoire. Afin de bien comprendre la chaîne de la collecte sélective et du tri, Lorient Agglomération organise des ateliers de sensibilisation destinés aux acteurs touristiques, sur les processus de tri, depuis le lieu de résidence jusqu'au traitement ultime des déchets. Ces ateliers leur permettent de mieux retranscrire à leur tour le message auprès de leurs hôtes. En 2020, une matinée a été consacrée à la visite du centre d'enfouissement des déchets ultimes à Kermat.

Sensibilisation des golfs à la politique «zéro phyto»

Une action de sensibilisation a été effectuée auprès du gestionnaire des golfs de Quéven et de Ploemeur, sur la réduction des intrants et de l'usage des produits phytosanitaires. La difficulté repose sur l'inexistence de produits bio-sourcés efficaces. Cependant, l'audit sur le bilan des pratiques d'entretien 2018, réalisé fin 2019, a permis, dès 2020, concernant l'axe d'amélioration sur l'utilisation des herbicides dans le programme d'application des produits phytosanitaires, de baisser de manière significative le nombre de kgs de matière active utilisée.

Partenariat entre les golfs et la LPO

Les golfs travaillent en partenariat avec la LPO sur la base d'un diagnostic naturaliste et d'un plan de gestion. Les habitats d'intérêt écologique y sont répertoriés, la faune et la flore sont inventoriées. Les enjeux importants font l'objet d'un plan de gestion à travers des fiches actions et un calendrier de leur mise en œuvre.

Certification « Port actif en biodiversité »

Le port de Kernével est le 1er port breton certifié «Port actif en biodiversité», par l'AFNOR (Agence française de normalisation). Cette nouvelle valorisation est une extension de la certification « Port propre » obtenue en 2017 et renouvelée pour les 3 prochaines années. 7 critères sont exigés, comme par exemple inventorier la faune et la flore, mesurer et assainir la qualité de l'eau, organiser des actions de prévention, ... D'ici peu, les usagers auront à leur disposition un nettoyeur à haute pression alimenté en eau de mer et de pluie pour réduire de 5% les consommations d'eau.

Nouvelle mission pour Tara Expéditions

La goélette Tara a quitté Lorient, son port d'attache, le 12 décembre, pour une nouvelle mission, la «Mission Micro-biomes», consacrée aux micro-organismes vivants tels que les virus, bactéries, micro-algues et zooplancton, ... autant de microbes cruciaux pour les grands équilibres planétaires ! Cette expédition de 2 ans se déroule sur 70 000 kms en Atlantique Sud, en Antarctique et en Afrique de l'Ouest. Les équipes scientifiques travaillent depuis 10 ans sur les secrets du plancton et sur la pollution de l'océan liée aux micro-plastiques. Conçue avec près de 35 institutions scientifiques à travers le monde, cette nouvelle mission va permettre d'étudier la sensibilité des micro-organismes marins aux divers stress comme les hausses de température ou toutes les sortes de pollutions, pour mieux comprendre les services rendus par cet écosystème fondamental qu'est l'océan.



© H.Cohonner

Accueil des scolaires dans les équipements de loisirs

Chaque année, l'EPCI finance l'accès des élèves des écoles publiques et privées aux équipements de loisirs sportifs, pour des séances d'initiation ou de découverte. Les classes de CP, CE1 et CE2 sont accueillies à la patinoire du Scorff, les classes de CM1 et CM2 ont accès aux activités nautiques (voile et kayak) et aux golfs de Quéven et Ploemeur. Chaque classe bénéficie de 5 séances gratuites, seuls les frais de transport restent à la charge des écoles. Les scolaires sont aussi incités à découvrir les parcours pédagogiques proposés par les 3 équipements muséographiques touristiques : la Cité de la Voile Eric Tabarly et le sous-marin Flore à Lorient La Base, et les Haras d'Hennebont. Pour l'année scolaire 2019-2020: 6200 élèves accueillis, répartis dans 255 classes dont 53 en kayak, 66 en voile, 23 au golf, 113 en patinage, pour un budget total de 376 000€.

Les résultats obtenus en 2019

Confirmation de la tendance positive avec 16 indicateurs sur 19 en progression (dont 15 à + de 5 %). 1 indicateur reste stable et 2 sont en baisse par rapport à 2018 (une très bonne année).

Taxe de séjour collectée sur le territoire : **1 158 920 €, soit + 25,9%**

424 acteurs du tourisme sensibilisés par 7 ateliers thématiques.

19 nouveaux projets accompagnés par l'EPCI à titre gratuit (création d'hébergements, démarche de labellisation et d'éco-tourisme, développement de produits touristiques).

Nombre de labels tourisme, patrimoine et développement durable (Pays de Lorient) :

Communes touristiques	9	Larmor-Plage, Port-Louis, Guidel, Groix, Gâvres, Ploemeur, Pont-Scorff, Clohars-Carnoët, Moëlan-sur-Mer
Stations classées	4	Clohars-Carnoët, Moëlan-sur-Mer, Port-Louis, Larmor-Plage
Station verte	1	Scaër
Ville de surf	1	Guidel
Ville d'Art et d'Histoire	1	Lorient
Cité des Métiers d'Art	1	Pont-Scorff
Patrimoine du XXème siècle (devenu «Architecture contemporaine remarquable»)	1	Lorient
Villes Historiques	3	Quimperlé, Port-Louis, Hennebont
Port d'intérêt patrimonial	1	Brigneau (Moëlan-sur-Mer)
Eden	2	Lorient, Ile de Groix
Pavillon Bleu (plages)	10	Les plages de Kervegant et Le Magouero à Plouhinec, les plages du Loc'h, La Falaise et Pen er Malo à Guidel, les plages de Bellangenêt, Grands Sables et Kérou à Clohars-Carnoët, les plages de Kerfany et Trénez à Moëlan-sur-Mer
Pavillon Bleu (ports)	5	Port de plaisance de Kernével (Larmor-Plage), Port-Louis, Port de Gâvres, Port de Guidel, Port de Lorient Centre
Ports propres	8	Gâvres, Guidel, Larmor-Plage (Kernevel), le port de plaisance en centre-ville de Lorient, le pôle course au large, le port à flots et le port à sec de Lorient La Base, ainsi que Port-Louis
Réserves naturelles	3	Etangs du Petit et du Grand Loc'h (Guidel), François le Bail (Ile de Groix)
Espaces remarquables	1	Etangs du Petit et du Grand Loc'h (Guidel)
Grand Site de France	1	Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon



LES PERSPECTIVES POUR 2021

- Mise en place d'ateliers pour sensibiliser les acteurs touristiques à la qualification de leur structure (label accueil vélo, Tourisme et Handicap, éco label européen...).
- Mise en œuvre de la labellisation Tourisme et Handicap de la résidence de Kerguelen.
- Installation d'une potence sur les pontons de la Cité de la voile afin de permettre aux personnes en fauteuil, de pouvoir embarquer sur des bateaux (convention avec le CNL).
- Installation d'un ponton fluvial à Inzinzac pour le développement de l'itinérance sur l'eau.
- Réfection des berges à Inzinzac (parc d'eau vive) et sujet lié à la remontée des poissons.
- Poursuite de la réflexion sur l'alimentation en eau des golfs de Ploemeur et de Quéven avec pour objectif notamment la renaturation des cours d'eau les traversant.
- Poursuite dans les golfs des bonnes pratiques d'entretien réalisées en 2020 et développement suivant les préconisations de l'audit.

Mission 3

« Garantir un aménagement équilibré et durable du territoire »



Les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (2020/2025)

- Rénover l'ensemble du parc de logements (privé et public) d'ici 2050, ce qui correspond à 3000 logements par an (500 logements publics et 2500 logements privés)
- Priorité sur les logements de personnes en précarité énergétique (11,5% de la population) et les logements très énergivores (environ ¼ des logements)

Orientation 1 : Mobiliser tous les acteurs au quotidien

- Chantier 2 : Accompagner les habitants.
- Chantier 4 : Accompagner les acteurs économiques.

Orientation 2 : Rénover et construire une habitat économe en énergie et sain

- Chantier 5 : Sensibiliser et accompagner les habitants.
- Chantier 6 : Poursuivre la réhabilitation du parc locatif social.
- Chantier 7 : Rénover massivement le parc de logements privés.
- Chantier 8 : Lutter contre la précarité énergétique.
- Chantier 9 : Promouvoir des logements bas carbone.

Orientation 4 : Accélérer les transitions à travers l'urbanisme et l'aménagement

- Chantier 14 : Planifier en conciliant tous les enjeux du développement durable.
- Chantier 15 : Conforter la qualité environnementale des aménagements.

Les faits marquants de l'année 2020

Un projet de territoire à élaborer pour 2021

La nouvelle majorité communautaire, installée en juillet, a exprimé sa volonté de construire un projet de territoire, visant à trouver un nouvel équilibre entre les zones littorales, les zones urbaines et les zones plus rurales. A partir des activités traditionnelles comme la pêche ou la construction navale, et en tenant compte des savoir-faire industriels spécifiques, il s'agit de créer les conditions favorables au développement de l'économie, tout en préservant l'exceptionnelle qualité du cadre de vie. Le projet de territoire fixera le cap à maintenir en matière d'aménagement du territoire. Les transitions écologique et numérique seront mises au service de l'émergence d'un territoire d'excellence. La méthodologie de travail et le calendrier prévisionnel d'élaboration de ce projet prioritaire ont été présentés en décembre en conseil communautaire.

Politique locale de l'habitat - Convention de partenariat avec 8 bailleurs sociaux

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), Lorient Agglomération apporte son soutien aux organismes HLM à travers des aides financières conséquentes (4,3 M€ sur un budget annuel total de 6,3 M€ dans le PLH 2017-2022) et garantit les emprunts contractés par les organismes HLM. En contrepartie, ceux-ci s'engagent de manière chiffrée et annualisée à contribuer aux objectifs locaux en matière de logement.

L'EPCI a souhaité aller plus loin en contractualisant de manière concertée pour les trois prochaines années (2020-2022) avec les huit organismes HLM actifs du territoire (Aiguillon Construction, Armorique Habitat, Bretagne Sud Habitat, Espacil Habitat, Groupe LB Habitat – Foyer d'Armor, les Ajoncs, le Logis Breton, Lorient Habitat). Compte-tenu du contexte actuel (augmentation de la demande locative sociale et de la précarité) et des résultats de l'étude sur l'abordabilité des loyers engagée au niveau régional et local, 6 objectifs majeurs ont été identifiés :

- Produire au moins 300 logements sociaux neufs par an.
- Rendre tous les logements abordables lors des nouvelles mises en location pour les personnes seules très modestes.
- Accroître significativement l'offre en petits logements (50% de la programmation en T1 bis et T2) et, dans une moindre mesure, en grands logements (10% pour les T5 et plus). Les personnes seules représentent, au 1er janvier 2019, 51 % de la demande locative sociale alors que les T1 et T2 ne représentent que 27 % du stock de logements.
- Rénover plus de 2 200 logements et en démolir plus de 900. En complément de ces engagements, la convention du programme national de renouvellement urbain des quartiers de bois du Château et de Kervéanec Nord à Lorient et de Kerfréhour à Lanester, comporte des démolitions, constructions et aménagements d'espace publics, pour un montant prévisionnel d'investissement de 220 000 000 € sur 10 ans.
- Répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, des seniors et des ménages en grande difficulté.
- Limiter et encadrer les ventes de logements HLM.

Afin de veiller à l'efficacité des orientations prises, la mise en œuvre de la convention fera l'objet d'une évaluation annuelle avec l'ensemble des acteurs.

Aides proposées aux particuliers pour rénover ou adapter leur logement

L'Espace Info Habitat (EIH), guichet unique labellisé «Plateforme locale de rénovation de l'habitat», regroupe les services de Lorient Agglomération (habitat, droit des sols, conseil en architecture), l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) et ALOEN (Agence locale de l'énergie). Au sein de l'EIH, le service Habitat de l'EPCI gère, en régie, le Programme d'Intérêt Général (PIG), renouvelé fin 2017 pour une période de 5 ans (2018-2022). Ce dispositif fait l'objet d'une convention entre l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Etat et l'EPCI. Il permet :

- Un accompagnement individuel et personnalisé des ménages pour les dossiers de demande de subvention concernant les travaux de rénovation énergétique mais aussi l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap.
- L'octroi d'aides de l'ANAH aux propriétaires occupants sous conditions de ressources, ou aux propriétaires bailleurs (conventionnement et plafonds de ressources pour les locataires).

En complément des aides de l'ANAH, l'EPCI octroie des subventions (de 500 à 2 000 €), accordées aux particuliers sous conditions de ressource, selon la nature et l'importance des travaux.



© Lorient Agglomération

Soutien apporté à l'intermédiation locative

L'intermédiation locative ouvre un panel d'avantages aux propriétaires privés qui acceptent de mettre leurs biens en location en faveur des ménages aux ressources modestes. Dans le cadre du dispositif « Louer Mieux », de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), un conventionnement permet aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'une déduction fiscale importante (50 %) sur leurs revenus fonciers bruts. En contrepartie, ils s'engagent à louer leur logement à des personnes aux ressources modestes et à un loyer abordable. Cet abattement fiscal peut atteindre 85 % si le propriétaire décide de confier son bien en gestion à une agence immobilière d'intermédiation locative (2 agences sont présentes sur le territoire). En complément, des primes versées par l'ANAH, Lorient Agglomération et le Conseil départemental, peuvent atteindre 3 000 euros. L'intermédiation locative permet de simplifier la relation entre le propriétaire bailleur et le locataire. L'agence assure une gestion sécurisée à toutes les étapes, de la recherche du locataire, à la garantie du paiement des loyers (dispositif « Visale » d'Action Logement), en passant par le suivi technique et administratif (bail, état des lieux, perception des loyers, travaux, locatifs, ...).

Contrat de ville – Programmation 2020

Le contrat de ville de Lorient Agglomération signé en 2015, concerne 6 quartiers prioritaires (1 quartier d'Hennebont, 1 quartier de Lanester et 4 quartiers de Lorient). L'enveloppe octroyée par l'Etat pour la programmation 2020 est de 435 933 € (montant identique depuis 2017). Le contrat de ville a pour objectif de concentrer l'ensemble des moyens et actions mis en œuvre par les différents partenaires pour améliorer le cadre de vie et le renouvellement urbain, la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique. Concernant la programmation 2020, 21 dossiers (sur 33 déposés) ont été retenus pour Hennebont, 26 dossiers retenus (sur 37) pour Lanester et 72 dossiers retenus (sur 79) pour Lorient. L'EPCI intervient aux côtés des communes à travers des crédits spécifiques et agit également au quotidien dans les quartiers prioritaires à travers des actions de droit commun.

Le PLH contribue activement à la mise en œuvre de la politique de la ville et au soutien de ces quartiers prioritaires. Ainsi 260 logements ont été inscrits dans la programmation prévisionnelle 2020 de réhabilitation thermique des logements sociaux, pour un montant global de subvention s'élevant à 1 951 000 € (7 500 € par logement). D'autre part, l'année 2020 est marquée par la signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain par l'ensemble des maîtres d'ouvrage et financeurs, notamment l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Sur cette base, les 3 projets de rénovation urbaine des quartiers de Bois du Château (d'intérêt national), de Kervéanec Nord et de Lanester Kerfréour (d'intérêt régional) entreront en phase opérationnelle.

Effective depuis le 7 janvier 2019, la restructuration du réseau de bus appuie l'offre de transport collectif en fonction de la densité de population. La mobilisation des compétences et des crédits de droit commun de l'EPCI se poursuit pour la réalisation du programme opérationnel de transport urbain en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville (renforcement du système urbain central autour de lignes de bus structurantes, création d'un système urbain secondaire sur Hennebont/Inzinzac-Lochrist, forte fréquence des bus reliant le centre de l'agglomération à l'ensemble des équipements publics de centralité : pôle d'échanges multimodal de la gare de Lorient, centre-ville, lycées, secteur universitaire, centres commerciaux, ...).



© Lorient Agglomération

Réouverture de l'anse du Driasker à Port-Louis

Dans le cadre de son programme de travaux d'entretien portuaire et après la réalisation du bureau du port de la Pointe, Lorient Agglomération l'EPCI a finalisé l'aménagement du fond de l'anse du Driasker à Port-Louis en créant un nouvel espace public. Ce dernier offre une cohérence esthétique, en permettant à tous de contempler le paysage et intègre un axe de circulation destiné aux piétons et vélos entre la rue de la digue (et l'estacade) à l'Est, et le boulevard de la Compagnie des Indes à l'Ouest. Le projet préfigure aussi les ouvrages de protection contre les submersions marines dans ce secteur vulnérable, avec des altitudes finales d'aménagement étudiées en fonction du risque. Le chantier représente un investissement de 600 000 € pour Lorient Agglomération qui a bénéficié de l'aide de la Région.

Lancement des travaux de réhabilitation du môle de Port-Louis

D'octobre 2020 à mars 2021, Lorient Agglomération réalise des travaux de réhabilitation du môle de Port-Louis. Ce chantier a pour objectif de réparer le môle de La Pointe construit au milieu du XIX^{ème} siècle pour protéger le port, et qui accueille aujourd'hui le bureau du port et le centre nautique. Les travaux permettront de le rendre à nouveau intégralement accessible au public (l'accès à l'extrémité du môle est interdit depuis 2014). L'opération représente un investissement de 1 510 000 euros financé par Lorient Agglomération (65%) avec l'aide de la Région Bretagne (35%). Compte-tenu de la difficulté de l'opération, plusieurs entreprises spécialisées dans les domaines du génie civil et du confortement d'ouvrages portuaires historiques en pierre, sont mobilisées.



© H.Cohonner

Elaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

L'état initial de l'environnement est une pièce essentielle du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme. Il comporte deux objectifs majeurs : contribuer à la construction du projet de territoire par l'identification des enjeux environnementaux (diagnostic et analyse), et constituer le référentiel nécessaire à l'évaluation et l'état de référence pour le suivi du document d'urbanisme. Il sert également de document central pour toute étude d'évaluation environnementale renforcée sur le territoire communal.

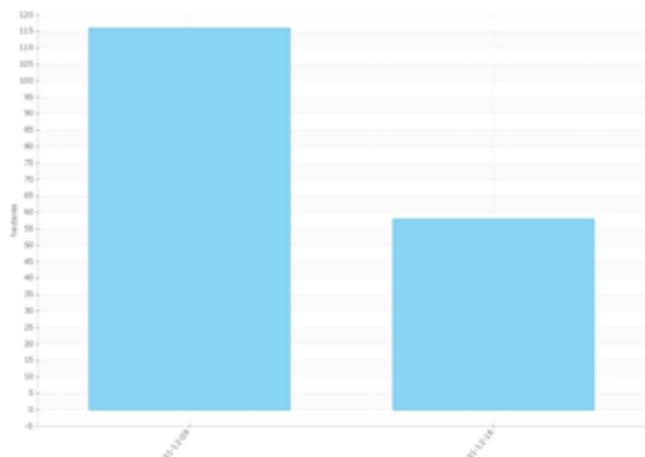
Les PLU comportent 2 documents opposables : le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). En 2019, le règlement des PLU a été entièrement révisé par les services de l'EPCI et harmonisé, pour intégrer des prescriptions liées notamment à la prise en compte de la transition énergétique et du réchauffement climatique. Ce nouveau règlement a été établi à partir d'une étude de prise en compte des enjeux énergie/climat, réalisée pour le PLU de Lanester, puis traduite et étendue aux autres communes. Il décline les objectifs énergie-climat et formule des règles, allant jusqu'à des mesures prescriptives, définissant les limites et les contraintes et fournissant des recommandations aux services instructeurs. A titre d'exemple, une nouvelle règle concernant la production d'énergie renouvelable impose aux ensembles commerciaux, industriels ou tertiaires de justifier d'un dispositif de production permettant de couvrir au moins 27% de l'énergie consommée afin de concourir aux objectifs de la loi TEPCV.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), thématiques ou sectorielles, sont abordées comme des outils pédagogiques, fortement illustrés, au service de la compréhension des règles (ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas). Elles couvrent principalement 4 thématiques : l'énergie, les zones d'activités, la mobilité et la nature en ville. L'étude paysagère, finalisée en 2016 à l'échelle du territoire, trouve une application directe à travers l'OAP «Nature en ville» qui décline les objectifs de préservation et de renforcement des continuités écologiques en obligation réglementaire. La sensibilisation des habitants à l'importance de la biodiversité et au rôle essentiel de la nature en ville, via les aménagements préconisés, est un vecteur majeur pour préserver l'environnement et garantir la qualité du cadre de vie.

Les résultats obtenus en 2019

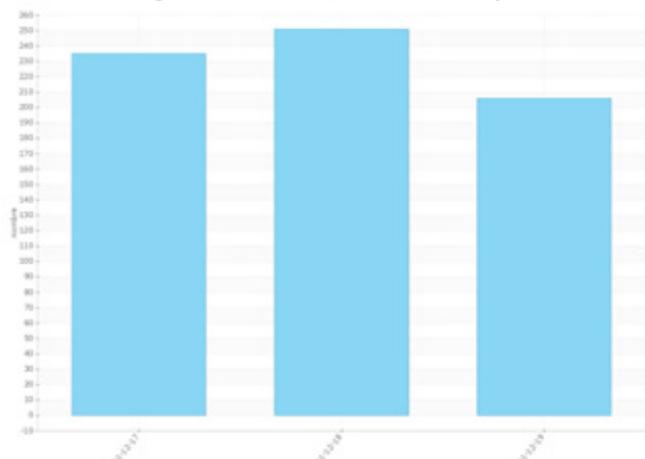
10 313 contacts physiques et téléphoniques (numéro vert) pour l'Espace Info Habitat. Ces résultats ne reflètent qu'une partie de l'activité car les particuliers peuvent appeler ou contacter par mail directement l'ADIL ou ALOEN.

Consommation foncière – Evolution de la surface urbanisée



Sur la période 2009/2016, l'augmentation de la surface urbanisée est de 58 ha par an contre 116 ha par an entre 1999 et 2009, soit un rythme 2 fois moins rapide. Le rythme de consommation d'espace reste toutefois très variable d'une commune à l'autre.

Nombre de logements locatifs sociaux livrés par an

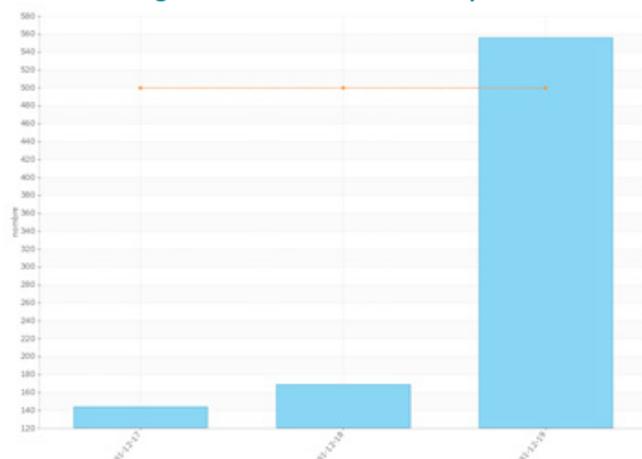


1 500 logements sociaux de plus en 10 ans (75% situés à Lorient, Lanester et Hennebont) ; les logements sociaux représentent 30% de la construction neuve.

Stabilité de la demande en logement social : tension locative dite «modérée» (3 demandes pour 1 attribution). Majo-

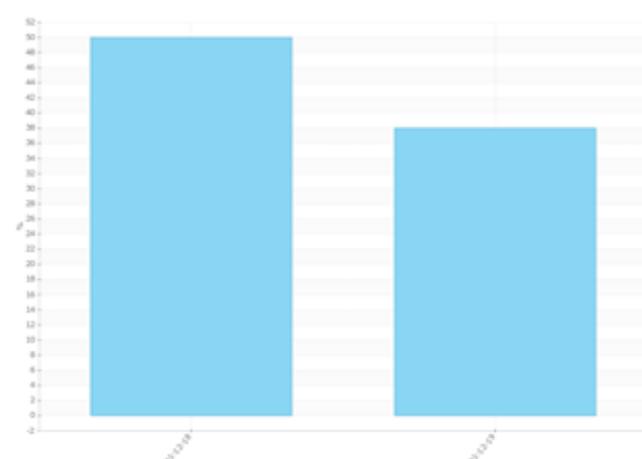
rité des demandeurs : familles monoparentales, personnes seules, de moins de 40 ans. 69% des demandeurs ont des revenus inférieurs à 1 100 € par mois pour une personne seule.

Nombre de logements sociaux réhabilités par an



Les résultats sont fluctuants d'une année sur l'autre et doivent être regardés sur la durée globale du PLH 2017-2022. A noter : les réhabilitations 2019 ont été financées en 2018.

Part de projets communaux en lien avec la transition énergétique soutenus par le FIC



En 2019, 5 projets sur 13 (38% des projets) ont reçu la part variable du FIC pour leur approche en conformité avec le PCAET : réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire à Bubry, réaménagement du restaurant scolaire de Port-Louis, construction d'une nouvelle école à Quistinic, construction d'une salle polyvalente à Calan, création d'un pôle petite enfance à Inguiniel (public). Pour mémoire, 4 projets sur 8 (soit 50% des projets déposés) ont reçu la part variable du FIC en 2018.

LES PERSPECTIVES POUR 2021

- Dès le 1er semestre 2021, Lorient Agglomération engagera l'élaboration de son futur Programme Local de l'Habitat (PLH). Le délai prévu par la loi pour l'élaboration d'un PLH est de deux ans, aussi convient-il d'ouvrir la procédure d'élaboration début 2021 (en respectant les modalités de mise en œuvre définies par le code de la construction et de l'habitation articles L. 302-1 à L. 302-4 et R. 302-1 à R. 302-13), pour assurer l'adoption du 2ème programme local de l'habitat, pour la période 2023 à 2028.
- Les communes travaillent actuellement sur l'élaboration d'un projet de territoire qui pourrait voir sa déclinaison opérationnelle dans le lancement d'un PLUI en 2021.

Mission 4

« Favoriser les déplacements et les mobilités durables »



Les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (2020/2025)

- Augmenter de 1 million le nombre de voyages en transport collectif par an d'ici 2022 (soit un gain de 6%) : cet objectif est à reconsidérer en 2021 au regard des incidences directes de la crise sanitaire
- Porter la part modale du vélo à 30% en cœur d'agglomération et 10% en périphérie d'ici 2050
- Passer de 1.4 personnes par véhicule en semaine à 2 personnes par véhicule en 2050 (soit une diminution de 24% du nombre de véhicules en circulation)
- Pour la mobilité longue distance, viser un taux de remplissage de 3.1 personnes par véhicule (actuellement à 2.8 personnes)

Orientation 1 : Mobiliser tous les acteurs au quotidien

- Chantier 2 : Accompagner les habitants.
- Chantier 3 : Accompagner les scolaires.

Orientation 3 : Réduire l'impact des déplacements

- Chantier 10 : Optimiser les transports collectifs et l'intermodalité.
- Chantier 11 : Développer les modes actifs.
- Chantier 12 : Utiliser des voitures moins polluantes et mieux partagées.
- Chantier 13 : Accompagner les changements de pratique.

Les faits marquants de l'année 2020

Adaptation du réseau de transport collectif aux conditions sanitaires

Pendant les périodes de confinement, le réseau CTRL a mis en place une offre de transport adaptée aux déplacements minimum. Durant le premier confinement, avec une fréquentation environ trente fois moindre, la circulation des bus a tourné au ralenti et les abonnés ont pu bénéficier du remboursement des mois durant lesquels ils n'ont que peu utilisé les transports. Cependant, le réseau a choisi de donner la priorité aux professionnels de santé et un service de transport à la demande, réservé aux personnels soignants, a été déployé. Disponible sur réservation, ce service leur a permis de se déplacer sur une plage horaire plus importante (de 6h à 20h). Une offre sur mesure a aussi permis à plus de 120 usagers de se rendre à toute heure au centre de rééducation fonctionnelle de Kerpape ou encore dans les Ehpad. Lors du second confinement, la principale difficulté a été d'adapter l'usage du réseau à une fréquentation sensiblement moindre, tout en maintenant un niveau d'offre répondant aux besoins des salariés et des scolaires poursuivant leur activité.

Remotorisation d'Ar Vag Tredan et construction d'un navire à propulsion hydrogène

Victimes de leur succès, les liaisons maritimes, très performantes en matière de transport, doivent s'adapter à une fréquentation toujours plus importante. Le bateau électrique «Ar Vag Tredan», mis en service en 2013, victime d'une panne informatique susceptible d'affecter la sécurité des traversées, n'est plus en mesure, en l'état, d'effectuer la liaison transrade. Par ailleurs, l'arrêt de production de condensateurs super-capacité par la société ayant équipé ce prototype, remet en cause la pérennité de cette technologie. Cette situation a conduit l'Etablissement à reconsidérer l'ensemble de la chaîne propulsive, en privilégiant l'étude d'une solution basée sur l'hydrogène. En attendant sa remise en état, l'EP-Cl a mis en service 2 nouveaux bateaux (l'un acheté, l'autre loué). Ceci permet de disposer de 4 navires (pour les heures de pointe) et d'un 5ème en réserve, en cas de panne.

Concernant la construction d'un 2ème navire à passagers, l'EPCI réfléchit à une solution plus pérenne, moins onéreuse et plus vertueuse, permettant d'anticiper l'augmentation du trafic en proposant une plus grande capacité d'accueil. La pile à combustible hydrogène, bien qu'encore expérimentale pour ce genre d'application, apparaît comme une technologie crédible et innovante, répondant notamment aux enjeux environnementaux. L'aménagement de ce nouveau bateau devra également faciliter l'embarquement des 2 roues. Un groupe de réflexion associant les usagers du transrade, les élus de Lorient, Locmiquélic, Port-Louis et Riantec, est mobilisé pour contribuer à la rédaction du cahier des charges de ce nouveau navire. Une étude sur les pratiques et les attentes en termes de mobilités sur la rade est également engagée, afin de proposer des solutions aux sollicitations qui se font plus prégnantes.



Transition énergétique du parc d'autobus

Une première étude stratégique avait permis de dégager, début 2020, un faisceau de scénarios adaptés au contexte local (mix GNV/électrique) tenant compte de la «hiérarchisation» du réseau. Cette stratégie a été décomposée sous forme de «briques» indépendantes, permettant à l'EPCI de se questionner à nouveau et de s'adapter en fonction des évolutions à venir.

La volonté exprimée d'engager une stratégie globale de territoire, visant à positionner **Lorient Agglomération comme «territoire pilote» sur l'énergie hydrogène**, conduit à compléter cette première étude par un scénario intégrant l'hydrogène comme stockage d'énergie dans les bus. Cette stratégie permet de renforcer la structure du réseau autour de ses trois lignes structurantes dont l'infrastructure est traitée en BHNS (bus à haut niveau de service). Le choix du scénario, début 2021, permettra d'entrer dans une phase opérationnelle d'adaptation des dépôts et d'acquisition des véhicules.

Nouveaux tarifs pour les étudiants et pour les plus de 65 ans

La gamme tarifaire dite «solidaire», mise en œuvre le 1er juillet 2016, accorde des tarifs réduits aux foyers sur la base de leurs ressources évaluées au regard du Quotient Familial (QF, au sens CAF). Trois tranches d'âge ont été définies : moins de 16 ans (17,35 €/mois plein tarif), 16/25 ans (30,60 €/mois plein tarif), plus de 25 ans (40,80 €/mois plein tarif). Selon le quotient familial, des réductions de 25%, 50%, 75% ainsi qu'un tarif dit «solidaire +» sont appliqués aux usagers du réseau de transports collectifs urbains. Les abonnements annuels ont été ramenés à 10 fois le coût de l'abonnement mensuel (soit 2 mois gratuits).

Une nouvelle tranche d'âge est créée pour les plus de 65 ans. En effet, il apparaît que les seniors bénéficient souvent d'horaires moins contraints pour organiser leurs déplacements et peuvent, pour certains, être réticents à conduire en milieu urbain. Cette mesure favorise une mobilité alternative à l'usage de la voiture particulière, en incitant les seniors à privilégier l'usage des transports collectifs pour leurs déplacements sur le territoire communautaire.

La gamme solidaire est ainsi complétée par la création de la tranche d'âge «plus de 65 ans» aux tarifs similaires à celle de la tranche «16/25 ans». Les seuils de QF retenus pour accéder au bénéfice de réduction pour les personnes attributaires de l'Allocation Adulte Handicapé sont majorés de 200€.

Par ailleurs, un tarif spécifique est créé pour les étudiants, afin de tenir compte de leur situation particulière. En effet, le quotient familial de leur foyer de rattachement n'est pas nécessairement représentatif de leurs capacités contributives réelles. **Le coût de l'abonnement, pour les étudiants titulaires d'une carte, est donc plafonné à 10€/mois ou 100 €/an, à compter du 1er janvier 2021.** Ce nouveau tarif incitatif a pour objectif de favoriser l'usage des transports collectifs.

Convention de partenariat avec Unis Cité Bretagne pour la mission «Voy'Ageurs»

Un partenariat a été signé, pour les années 2019 et 2020, avec Unis Cité Bretagne pour la **mise en place d'une mission «Voy'Ageurs» destinée à encourager et accompagner la mo-**

bilité des personnes fragilisées en dehors de leur domicile, à travers des actions individuelles et collectives et en s'appuyant sur une dynamique multi-partenariale. Différentes actions sont mises en œuvre : accompagnement individuel par des visites à domicile pour créer un lien de confiance et cibler les besoins, accompagnement des personnes à l'utilisation des transports collectifs et autres services, formations et mises en situation, identification et organisation de parcours adaptés. Ainsi, 12 volontaires ont été mobilisés pour mettre en place, sur 2 jours par semaines, 12 rendez-vous individuels et 9 actions collectives.

Aménagement d'une nouvelle voie verte à Lanester

Lorient Agglomération a lancé, sur des terrains lui appartenant, le chantier de **réalisation d'une voie verte sur plus de 600 mètres** afin de relier l'avenue Croizat (axe structurant de la ville) et la zone de Manébos, voie verte qui s'inscrit dans le schéma cyclable structurant d'agglomération. L'objectif principal de l'aménagement est d'améliorer et de sécuriser les modes de déplacements actifs (piétons et vélos). La nouvelle voie dédiée, de 3 mètres de largeur, est séparée de la chaussée par une bordure haute. Les travaux sont complétés par des aménagements routiers visant à réduire la vitesse des automobilistes. Un plateau ralentisseur est mis en place à l'extrémité du tronçon aménagé de la rue Zédé, du côté de la zone d'activités et un giratoire franchissable est créé au carrefour avec la rue Rouget de l'Isle. Le chantier représente un investissement de plus de 220 000 € financé par l'EPCI.

Semaine de la mobilité : une semaine gratuite sur le réseau CTRL

Du 16 au 22 septembre, l'EPCI a proposé la gratuité sur l'ensemble du réseau CTRL, bus et bateaux. Cette mesure a facilité les déplacements des habitants vers les zones de chalandise, et participé au soutien de l'activité commerciale, tout en promouvant l'usage des transports collectifs, durement affectés par les dispositions consécutives à la crise sanitaire. Chacun a pu utiliser le réseau entièrement repensé et modifié en profondeur en 2019, qui comprend notamment 4 lignes urbaines à haute fréquence, desservant toutes les 12 à 15 minutes les communes de Lorient, Lanester, Ploemeur, Larmor-Plage et Quéven (zones les plus denses où sont situés commerces, établissements scolaires, administrations et services publics, ...). Elles sont complétées par près d'une quarantaine de lignes dont 4 lignes de bateaux transrade.

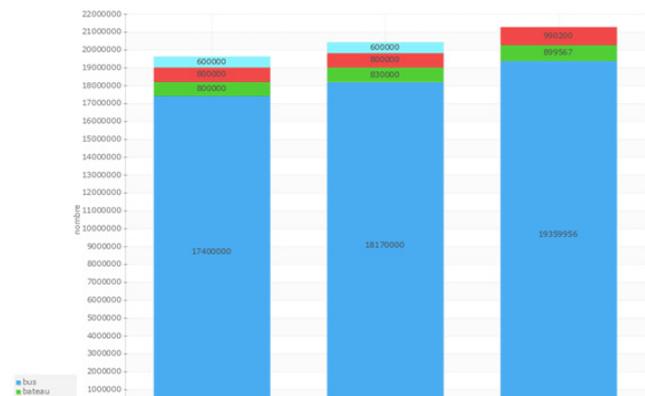
Coup de pouce pour le vélo

Afin d'encourager la pratique du vélo par les Français dans le cadre du déconfinement, le ministère de la Transition écologique et solidaire a lancé le «Coup de Pouce Vélo», qui prévoit une prime allant jusqu'à 50€ pour la réparation des deux-roues, valable jusqu'au 31/12/2020. 16 réparateurs ou ateliers d'auto réparation ont été référencés pour le territoire de l'EPCI, via une carte interactive, sur le site national <https://coupdepoucevelo.fr>.

Par ailleurs, Lorient Agglomération a lancé, à partir de février, des **ateliers gratuits de remise en selle et d'auto-réparation**, proposés aux habitants, en partenariat avec les communes de Lanester et Hennebont, le centre social Albert Jacquard, Agora et des structures locales et réalisés par l'Abri Syklett (Atelier vélo participatif situé à Lorient) et une éducatrice en éco mobilité.

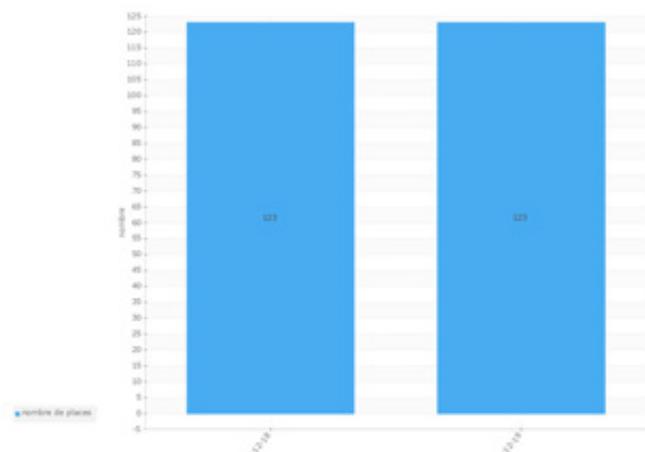
Les résultats obtenus en 2019

Nombre de voyages en transport collectif (bus, bateau, TER, autres trains)



Nombre de voyages en augmentation (+ 2,12 %) ; évolution des kms parcourus en baisse (-6,28 %) du fait de la restructuration du réseau. Liaisons maritimes (6 navires) : 900 000 traversées (+ 6 %) Evolution positive des recettes (+ 0,96 %) : augmentation de 3,08 % des abonnements

Nombre de places de stationnement en parking relais

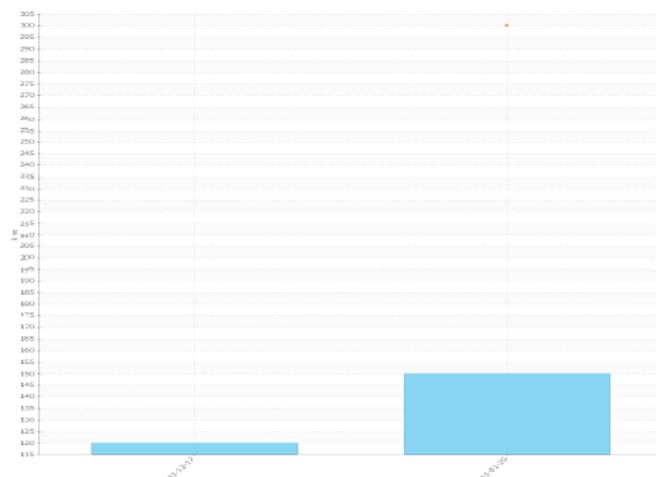


123 places réparties dans 3 parking relais publics déclarés : 2 parkings à Lanester, rue Marat (10 places) et quai Péry (11 places) ; 1 parking à Locmiquélic, Pen Mané (102 places).

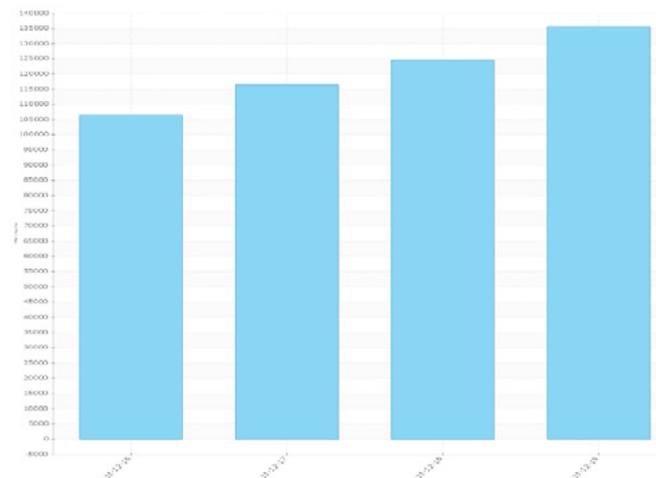
Tarifcation solidaire pour plus de 10 000 personnes (soit la moitié des abonnés du réseau).

Nombre de kms d'aménagements vélos réalisés sur le schéma structurant d'agglomération

150 kms d'aménagement vélos réalisés



Evolution de la location de vélos publics (source boutique Vélo an Oriant)



LES PERSPECTIVES POUR 2021

- Renouvellement de la flotte et transition énergétique :
 - acquisition de bus et d'un bateau à propulsion propre,
 - remotorisation du navire zéro émission,
 - étude sur le projet de bus 100% accessible dans le cadre du projet HIT,
 - étude pour l'adaptation du dépôt à l'accueil de nouvelles énergies.
- Etude stratégique sur les mobilités autour de la rade en lien avec les acteurs du secteur, pour améliorer les flux de voyageurs du quotidien et ceux liés à une pratique de loisirs.
- Elaboration d'un schéma des parking-relais et des aires de covoiturage.
- Programme d'acquisition d'abris vélos sécurisés et ouverture du parking vélo sécurisé de la gare de Lorient (200 places au niveau du parvis sud, réalisation ville de Lorient).
- Révision du schéma cyclable d'agglomération en concertation avec les communes et les usagers (étude ayant pour objectif de redéfinir la politique cyclable de l'agglomération pour les années à venir).

© Lorec Sonia



Mission 5

«Préserver un environnement et un cadre de vie de qualité»



Les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (2020/2025)

- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050
- Rénover l'ensemble du parc tertiaire d'ici 2050
- Objectif de «3 x 50» pour le patrimoine de Lorient Agglomération entre 2015 et 2025 : réduction de 50% des consommations d'énergie et des émissions de GES, couverture de 50% des consommations restantes par des énergies renouvelables
- Développement des matériaux bio-sourcés

Orientation 1 : Mobiliser tous les acteurs au quotidien

- Chantier 1 : Sensibiliser tous les publics et animer le territoire.
- Chantier 2 : Accompagner les habitants.
- Chantier 3 : Accompagner les scolaires.
- Chantier 4 : Accompagner les acteurs économiques.

Orientation 6 : Développer les énergies renouvelables

- Chantier 20 : Produire de la chaleur renouvelable.
- Chantier 21 : Produire de l'électricité renouvelable.
- Chantier 22 : Soutenir le financement participatif.

Orientation 7 : Economiser les ressources

- Chantier 23 : Renforcer la prévention des déchets.
- Chantier 24 : Valoriser toujours plus les déchets ménagers.
- Chantier 25 : Développer l'économie circulaire auprès des entreprises.

Orientation 9 : S'adapter au changement climatique

- Chantier 28 : Préserver la ressource en eau.
- Chantier 29 : Diminuer l'exposition des populations et des biens aux risques.
- Chantier 30 : Préserver les écosystèmes et la biodiversité.

Les faits marquants de l'année 2020

2ème édition du «Mois de la biodiversité et du développement durable»

En partenariat avec l'OFB (Office français de la biodiversité) et 25 associations locales, 100 animations ont été mises en œuvre du 18 septembre au 18 octobre sur 15 communes du territoire : un programme varié pour faire découvrir au public la richesse du patrimoine floristique et faunistique, et plus largement les initiatives prises en matière de développement durable. Ce rendez-vous annuel a été organisé dans le strict respect des consignes sanitaires. Plus de 2 000 personnes ont

été sensibilisées au rôle majeur de la biodiversité et à la menace que constitue pour l'humanité, son déclin rapide.

Lancement du «Défi familles pour la biodiversité»



© Lorient Agglomération

Avec le soutien de l'OFB et dans le cadre de l'élaboration de l'atlas de la biodiversité intercommunale, l'EPCI a lancé fin 2020 l'expérimentation «Défi familles pour la biodiversité», en partenariat avec l'association Les Petits débrouillards. L'objectif est d'accompagner 30 familles pour leur permettre de mieux comprendre les enjeux de la préservation de la biodiversité, leur apprendre à la côtoyer et leur faire découvrir un certain nombre de gestes simples à adopter au quotidien. L'expérience se déroule sur 9 mois, durant lesquels les foyers bénéficieront d'un accompagnement spécifique pour relever un défi qu'ils auront choisi parmi une liste proposée, et pour mettre en application les précieux conseils et recommandations. Le recrutement des familles s'effectue via un appel à candidatures lancé sur www.lorient-agglo.bzh.

Animations «Nature» à la Maison de l'île Kerner et au Moulin des Princes

La Maison de l'île Kerner à Rianteq, et le Moulin des Princes à Pont-Scorff, sont 2 équipements dédiés à la sensibilisation de tous les publics à la nature et à la préservation de l'environnement. Chaque année, un programme d'animations est proposé par l'EPCI et ses partenaires, sur chacun des sites. Du fait de la pandémie, les sites n'ont repris leur activité qu'à partir de l'été 2020, sur réservation et dans le cadre d'un protocole sanitaire adapté.

A la Maison de l'île Kerner 96 animations, sorties nature, ateliers ou encore visites guidées, conduites par l'animatrice de l'EPCI et par des structures locales, ont permis de faire découvrir à 1 130 personnes le patrimoine de la petite mer botanique, estran, ornithologie. La Maison a aussi accueilli 2 événementiels : les journées du patrimoine en septembre (50 personnes), le mois de la biodiversité et la fête de la science en octobre (68 personnes).

Au Moulin des Princes, l'association Eau & Rivières de Bretagne a conduit **11 animations sensibilisant 65 personnes**, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens. Le bâtiment reste fermé au public. Un projet de réaménagement intérieur est toujours à l'étude.



10 programmes d'éducation au développement durable

Sur l'année scolaire 2019/2020, 10 programmes pédagogiques ont été proposés aux écoles primaires : «**Mon école zéro déchet**», «**Lutte contre le gaspillage alimentaire dans mon école**», «**Compostage et jardinage au naturel**», «**Tri, recyclage et réduction des déchets**», «**Visite du centre de tri et de la recyclerie**», «**Visite du centre de stockage des déchets ultimes**», «**S Eau S Blavet**», «**Ecol'Eau Scorff**», «**S Eau S Littoral**», «**Mon école éco mobile : je marche, tu roules à vélo, on prend le bus !**».

Les scolaires ont aussi été invités à participer aux animations «**Découvertes des milieux naturels**» proposées par l'animatrice nature/environnement de l'EPCI, à la Maison de l'île Kerner (séance à la ½ journée/classe, toute l'année, sur réservation). 254 élèves venant de 4 écoles ont été sensibilisés. En raison du contexte sanitaire, 24 animations ont été annulées et aucun accueil de scolaires n'a été réalisé sur le site extérieur du Moulin des Princes.

Etude sur le développement d'une filière locale «Hydrogène»

La production et la consommation d'hydrogène peuvent contribuer significativement à la transition écologique et particulièrement à la lutte contre le réchauffement climatique. Le plan de relance national consacre 7 milliards d'euros à cette filière pour le déploiement de solutions dé-carbonées pour l'industrie, les mobilités et le stockage d'énergies renouvelables. Les enjeux sont importants pour l'environnement, pour l'économie et pour l'émergence de nouvelles filières technologiques.

Lorient Agglomération est associé à l'étude initiée par «**Morbihan énergies**», avec l'aide financière de la Région et de l'ADEME, concernant le développement d'une filière «**Hydrogène**» sur le territoire. Il s'agit d'évaluer les besoins prioritaires, les futurs usages possibles (mobilité, procédés de fabrication...) et les quantités nécessaires estimées (kilos d'hydrogène/jour). Une enquête est lancée auprès des entreprises locales, utilisatrices potentielles ou futures d'hydrogène. Lors de ces investigations, les besoins et attentes de l'EPCI, des 25 communes et des établissements publics du territoire seront interrogés. Dès 2021, les résultats de cette étude permettront à l'EPCI et à «**Morbihan énergies**» de se

prononcer sur un plan d'actions (création d'une unité de distribution ou de production, acquisition de bus et bateaux, ...), au regard des potentialités du territoire et des objectifs du PCAET.

2ème année d'exploitation de la «Régie autonome Energies»

Lorient Agglomération développe une activité de distribution d'énergies électrique et gazière et une activité relative à la valorisation des certificats d'économie d'énergie (effectuée pour son compte et pour le compte de tiers). L'unité fonctionnelle «**énergies**» de la Direction Architecture Patrimoine Energies Véhicules (DAPEV) assure depuis 2010 des missions relevant de Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) :

- Valorisation financière des certificats d'économie d'énergie pour le compte des tiers,
- Vente d'électricité renouvelable produite par les centrales photovoltaïques installées sur notre patrimoine en vente totale et en autoconsommation sur un équipement abritant une activité industrielle,
- Vente du biogaz produit à Kermat (à compter de 2019).

L'extension de la centrale photovoltaïque qui produit de l'électricité consommée sur le site de Kermat a été construite et mise en service en 2020. Cette extension permet d'alimenter directement en électricité l'unité d'épuration de biogaz. L'installation photovoltaïque située sur le hangar à boues de la station d'épuration de Lanester a été rachetée par la régie au budget annexe de l'assainissement.

Ces activités ont donné lieu, fin 2018, à la création d'une régie à autonomie financière. Le rapport d'activités de la 1ère année d'exploitation de cette régie (2019) a été présenté au Conseil communautaire le 03/11/2020, comme prévu par l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il décrit le mode de gouvernance adopté, les décisions majeures du conseil d'exploitation et les ressources mobilisées au sein du personnel de l'établissement. Les 3 domaines d'activités de la régie font l'objet d'une présentation détaillée, complétée par la description des projets et des objectifs poursuivis pour l'année N+1. Les éléments financiers, issus du compte administratif 2019, sont présentés en dépenses et recettes pour chacune des sections d'investissement et de fonctionnement.

© Lorient Agglomération



Lorient Agglomération champion de France de la chaleur renouvelable

Lorient Agglomération a terminé en juin 2020 son contrat d'objectif territorial de développement de la chaleur renouvelable. Ce contrat initié en 2017 à titre expérimental, a permis de déployer sur notre territoire l'ingénierie et les financements du fond chaleur national. L'ADEME nous a confié sa gestion afin de faire émerger des grappes de projets qui, agrégés entre eux, permettaient de substituer 1 500 tonnes équivalent pétrole et de chauffer plus de 1 000 équivalents logement.

Cet objectif, le plus ambitieux de France, a été dépassé (105%) avec :

- 24 projets financés pour 10 M€ d'euros de travaux et 6 M€ de subventions,
- 10 ETP créés localement à terme pour l'exploitation et dans les filières bois énergie,
- 7 500 tonnes de CO₂ évitées /an.

Accompagnement des communes et des entreprises pour la maîtrise de l'énergie et pour le développement des énergies renouvelables :

En 2020, Lorient Agglomération a continué d'accompagner les communes et entreprises du territoire sur toutes les facettes de la transition énergétique, conseil en énergie partagé, valorisation des CEE, développement des énergies renouvelables, groupement de commande d'achat d'énergies. Début 2020, l'EPCI a été lauréat du programme «Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE)», qui permet de financer des diagnostics et des audits énergétiques dans les bâtiments communaux et de préfigurer les travaux à réaliser pour diminuer leurs consommations. 15 communes ont déjà rejoint le programme en 2020, plus de 75 bâtiments ont été identifiés par les communes pour plus de 90 000 m² à diagnostiquer. Les diagnostics ont débutés en 2020 et se poursuivront en 2021. A noter que l'EPCI a été également lauréat, fin 2020, du 2^{ème} programme ACTEE (ACTEE 2). Cet accompagnement sera donc accessible jusque fin 2022.

De l'énergie verte produite grâce aux déchets



© LA - Y.Zedda

En 2020, Lorient Agglomération a lancé un programme de travaux de réhabilitation d'alvéoles sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de Kermat. Ces travaux représentent un investissement de 230 000 €, financé par l'EPCI avec l'aide de la Région et du Conseil départemental. La réhabilitation définitive de ces deux anciennes alvéoles (présentes sur l'extension de Kermat3), a pu se faire malgré le contexte sanitaire contraignant.

Ces travaux ont consisté à mettre en place un dispositif de couverture étanche sur les casiers, limitant ainsi l'entrée des eaux pluviales dans le massif de déchets et donc la production d'un «jus de déchets» à traiter en station d'épuration. Les forages installés en profondeur dans les alvéoles, ont permis de capter le biogaz issu de la fermentation des déchets stockés et de rendre ces déchets inertes dans le temps. Le déchet stocké produisant du gaz valorisable devient donc une ressource énergétique. Le biogaz est ensuite transformé en bio-méthane grâce à l'unité d'épuration «Wagabox» mise en service à l'automne 2019, puis injecté dans le réseau exploité par GRDF, avec le même niveau de qualité que le gaz naturel. Le gisement de biogaz du site de Kermat permet de produire 7,7 GWh de gaz renouvelable par an, soit l'équivalent de 80% de la consommation annuelle en gaz de la commune d'Inzinzac-Lochrist, soit 1 650 tonnes de CO₂ évitées chaque année.

Grâce à cette unité d'injection de biométhane, Lorient Agglomération s'insère pleinement dans les ambitions du Pacte biogazier breton signé entre l'Etat, la Région Bretagne, l'ADEME, GRDF et GRTgaz, qui a pour objectif d'atteindre 10% de gaz renouvelable dans les réseaux bretons dès 2025.

Prime versée pour la bonne gestion de l'énergie

Via son ambitieux programme national de financement «PRO-SME» dédié aux entreprises et aux collectivités, l'Association Technique Énergie Environnement a remis une prime de 40 000 € à l'EPCI. Ceci récompense la mise en place d'un Système de Management de l'Énergie conforme à la norme ISO 50001 sur le territoire. Grâce à cette initiative, l'EPCI a réduit significativement ses consommations d'énergie liées aux activités industrielles de traitement des déchets, représentant son premier poste de dépenses énergétiques (environ 80%). Un bilan positif qui renforce une politique environnementale de référence, menée sur le long terme.

Suite à des audits énergétiques réalisés sur l'ensemble de l'activité traitement et valorisation des déchets, l'EPCI a défini un plan d'actions pour réduire significativement les consommations d'énergie de ces installations :

- Remplacement de 400 ampoules classiques par des LED dans l'usine de traitement biologique et dans le centre de tri, réduisant la consommation par deux.
- Récupération d'énergie et de chaleur sur les compresseurs du centre de tri et de la station d'épuration pour chauffer les cabines de tri où opèrent les agents.
- Optimisation du pilotage des installations de tri mécano-biologiques sur l'unité de traitement biologique des ordures ménagères résiduelles.
- Création d'une unité de valorisation du biogaz sur l'ancien centre d'enfouissement.
- Mise en place de centrales photovoltaïques qui fournissent 50% de la consommation du centre de tri.

L'audit périodique de surveillance, prévu par la norme ISO 50001, a mis en évidence que l'objectif de réduction de 20% a été dépassé avec un an d'avance. L'économie d'énergie réalisée est significative :

- 31% sur l'unité de traitement biologique,
- 22% sur le centre de tri,
- 27% sur l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISNDN) de Kermat.

Ceci vient récompenser les investissements effectués sur le long terme sur l'ensemble du site, depuis l'usine de traitement des ordures ménagères jusqu'à la zone d'enfouissement des déchets.

100 % des tournées de collecte des déchets ménagers résiduels assurées pendant le 1er confinement.

Tout au long de la crise sanitaire, la collecte des déchets ménagers a été assurée, en tant que service essentiel à la population. Des mesures ont été prises pour préserver la santé des ripeurs (sous gants de type médical, gel hydro alcoolique, spray désinfectant, ...) et l'organisation de la collecte a été revue pour limiter les contacts entre les agents.

Pendant le confinement, les 13 déchèteries ont été fermées (puis une réouverture progressive a été mise en place) et la collecte des colonnes d'apport volontaire pour le textile a été suspendue. L'activité du centre de tri a été stoppée du 20 mars au 1^{er} avril, avant de reprendre en mode «simplifié». Certains bacs affichant des taux d'erreur de tri importants (nombreux masques, gants et mouchoirs usagés mis dans le bac jaune malgré les consignes), ont dû être acheminés vers l'usine de valorisation énergétique de Briec, pour être incinérés et transformés en énergie.

Obtention de la certification ISO 9001 pour la politique «Déchets»

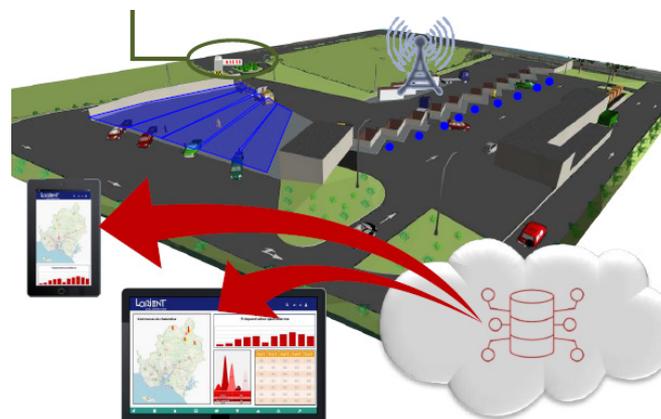
En septembre 2020, Lorient Agglomération a obtenu la certification ISO 9001 pour l'ensemble de sa politique de gestion et de valorisation des déchets ménagers. Cette certification récompense la démarche «Qualité» ou «d'amélioration continue» engagée dès 2018 et qui a impliqué les 162 agents de la Direction concernée. Cette démarche repose sur 3 enjeux et 9 objectifs qui ambitionnent de renforcer la satisfaction des usagers, de créer un outil de pilotage et de management dédié, et d'instaurer une dynamique de progression collective. Ces objectifs sont régulièrement mesurés à l'aide d'indicateurs visant à améliorer les pratiques de travail, le suivi des activités, la transversalité et la communication au sein et entre les services, tout en valorisant davantage le potentiel des agents.

Déchèteries connectées

L'EPCI constate une augmentation constante des tonnages collectés dans les 13 déchèteries du territoire. Cependant, faute d'outils de gestion des accès, la collectivité manque de connaissances et de données sur la fréquentation des sites (qui vient en déchèterie, à quel rythme, à quelle heure ...). La décision a été prise de mettre en place une solution d'identification numérique des usagers qui puisse également les informer «en temps réel» de la fréquentation des déchèteries sur lesquelles ils souhaitent se rendre.

Ce projet fait partie du schéma territorial du numérique. L'objectif «des déchèteries connectées» est d'intégrer la transition numérique comme vecteur de développement durable et d'attractivité en utilisant les nouvelles technologies pour améliorer les services aux usagers.

Ces innovations permettront non seulement d'identifier l'utilisateur par e-badge et de l'informer en temps réel mais aussi d'avoir un suivi statistique des visites, de vérifier l'origine des apports, d'améliorer la gestion de haut de quai des déchèteries, d'individualiser les usages et de responsabiliser les usagers. La mise en place sur les 13 déchèteries est programmée par secteurs, avec un déploiement de l'environnement informatique engagé dès 2020. Les travaux de voirie et réseaux divers, les campagnes de sensibilisation des habitants et les distributions de e-badges ou badges, sont prévus en 2021 et seront achevés en 2022.



© Lorient Agglomération

Elaboration collective du nouveau guide de tri

Un nouveau guide de tri des déchets a été édité et diffusé aux habitants du territoire. Ludique et pédagogique, il bénéficie d'une nouvelle charte graphique et a été élaboré avec les agents de «suivi qualité», qui sont de véritables ambassadeurs du tri, en contact direct avec les habitants. Une démarche collaborative a permis d'apporter des précisions utiles pour faciliter le tri au quotidien en répondant à des questions pratiques comme par exemple «vous pouvez déposer des chaussures dans les conteneurs textiles». Entre 2008 et 2018, le poids des déchets non recyclables a été réduit de près de 60 kg par an par habitant : un résultat encourageant, obtenu grâce au travail de sensibilisation effectué sur le terrain et aux outils de communication liés.

Des équipes mobilisées pour l'eau potable et l'assainissement

L'organisation mise en place par l'EPCI pendant le confinement a permis d'assurer la continuité des services ; plusieurs équipes d'astreinte ont été mobilisées 7j/7 et 24H/24, chacune dans leur domaine de compétence (production de l'eau potable, traitement des eaux usées, réseaux), et notamment pour le traitement des fuites et la réparation des canalisations. La direction eau et assainissement a été en lien permanent avec l'Agence Régionale de Santé, qui a confirmé que le traitement de l'eau potable ne présentait aucun risque quant à la présence de virus. Les agents travaillant dans les stations de traitement des eaux usées (STEP) ont été équipés de matériels de protection.

Stop aux lingettes dans les toilettes

Compte-tenu du contexte sanitaire, l'utilisation de lingettes désinfectantes a fortement augmenté. Une action de sensibilisation des usagers a été menée pour les alerter sur la nécessité de jeter ces lingettes à usage unique dans la poubelle bleue et pas dans les toilettes (même si elles sont estampillées «biodégradables»). En effet, leur temps de désagrégation est d'environ 3 mois, elles s'accumulent dans les réseaux d'eaux usées, puis dans les postes de relevage et bouchent les pompes chargées de transférer les effluents à la station d'épuration. Chaque année près de 50 000€ sont consacrés aux interventions nécessaires pour éviter que les eaux usées débordent et se répandent dans le milieu naturel.

Schéma directeur des eaux pluviales urbaines

Depuis le 01/01/2018, la compétence « assainissement » de Lorient Agglomération se compose de 2 types de missions : l'une relevant des eaux usées (assainissement collectif et non collectif), l'autre relevant des eaux pluviales dans les zones urbanisées et à urbaniser inscrites dans les Plans Locaux d'Urbanisme. Les ouvrages, réseaux et équipements affectés à l'exercice de cette compétence ont été mis à disposition de l'EPCI par les communes (qui restent compétentes en matière de gestion des eaux pluviales non urbaines). En 2020, une étude de schéma directeur eaux pluviales a été lancée à l'échelle du territoire communautaire. Elle se déroulera sur 2 ans et doit permettre d'identifier les dysfonctionnements sur le système actuel des eaux pluviales urbaines, de proposer des pistes d'amélioration et de prioriser un programme de travaux pour les années à venir. Les zones sensibles aux inondations seront étudiées en priorité.

Modernisation de l'atelier d'ultrafiltration de l'usine de production d'eau potable de Coët er Ver à Hennebont

L'usine de production d'eau potable de Coët er Ver (capacité nominale de 1000 m³/h) est équipée, depuis 2001, d'une filière de traitement basée sur l'utilisation de charbon actif en poudre et d'ultrafiltration. Le renouvellement des 96 modules d'ultrafiltration, arrivés en fin de vie, a été réalisé en 2020. La technologie de filtration a été totalement modifiée afin de limiter les consommations énergétiques et les pertes en eau du traitement. A cette occasion, c'est donc l'automatisme de l'usine qui a été revu ; quelques travaux hydrauliques ont également été nécessaires. La moitié des nouveaux équipements a été mise en service fin novembre 2020 ; la seconde moitié suivra en janvier 2021. L'investissement sur cet équipement est de 1,792 M€ HT.

Contrats de bassin versants

- 3^{ème} année de mise en œuvre du Contrat Territorial Scorff 2018/2022
- 1^{ère} année de mise en œuvre du Contrat Territorial du Blavet 2020/2022

Cet outil de contractualisation regroupe un ensemble d'actions de prévention des pollutions diffuses et de gestion des milieux aquatiques, en lien avec les problématiques d'urbanisme, d'agriculture, de tourisme, d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Il vise à atteindre les objectifs fixés par les SAGE Scorff et Blavet et le bon état des eaux imposé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Sont réalisés : un suivi de la qualité de l'eau, la restauration et l'entretien de cours d'eau et milieux aquatiques, des actions agricoles visant à améliorer la qualité de l'eau potable, des conseils et des animations auprès des particuliers, professionnels ou communes pour aider aux changements de pratiques, ainsi que la mise en place d'un observatoire de la rade de Lorient.

Focus sur « Breizh Bocage », dispositif de soutien à la reconstitution des haies bocagères

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), Lorient Agglomération porte le programme « Breizh Bocage » sur son territoire, en partenariat avec Roi Morvan Communauté,

Quimperlé Communauté, et Kreiz Breizh. Déployé sur la période 2015/2020, ce programme a pour objectif la création et la reconstitution de haies bocagères afin de restaurer la qualité de l'eau et concerne tous les habitants du territoire (professionnels et particuliers).

Véritable outil transversal au cœur des problématiques agricoles, le bocage permet de freiner le ruissellement et l'érosion, d'améliorer la qualité de l'eau mais aussi de préserver le capital sol et la biodiversité, de maintenir l'écosystème, ou encore de favoriser la production de bois. Compte tenu de l'importance de ces enjeux, les projets éligibles sur le territoire sont entièrement financés par des aides publiques proposées par le Fond Européen FEADER, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental du Morbihan et Lorient Agglomération. Depuis 2018, près de 8 kms de haies ont été créés sur le territoire. Cet hiver, environ 10 kms de plantations sont réalisés sur l'aval du Blavet (Languidic) et sur le bassin versant du Scorff, principalement à Guidel, Bubry, Meslan et Inguiniel, ainsi qu'à Guilligomarc'h, Lignol, Berné, Arzano, Ploërdut et Plouay.



© Lorient Agglomération

Par ailleurs, 12 ans après le précédent recensement, Lorient Agglomération a participé à une nouvelle enquête pendant l'été et l'automne 2020 pour établir un état des lieux du bocage breton sur le territoire. 650 points ont été contrôlés par 2 agents. Ce diagnostic, transmis à la Région Bretagne par l'ensemble des EPCI et syndicats de bassins versants porteurs du programme, constitue l'état des lieux régional qui permettra d'élaborer un nouveau programme d'actions.

Deux opérations emblématiques de la restauration des milieux aquatiques

Effacement de l'étang de Pont Person à Cléguer

L'étang de Pont Person, créé directement sur le Scorff il y a une trentaine d'années, faisait obstacle à la libre circulation des espèces aquatiques et des sédiments. Comme pour tous les plans d'eau, son évolution naturelle s'est traduite par un comblement progressif de vase. Ce phénomène provoquait un dérèglement de la qualité de l'eau (augmentation de la température de l'eau, perte en oxygène dissout, développement d'espèces invasives...). L'EPCI et la commune de Cléguer ont pris la décision d'effacer l'étang et de revenir à une rivière naturelle, bordée de zones humides.

Le projet inscrit dans le programme de travaux du Contrat Territorial du Scorff – Volet Milieux Aquatiques, s'est déroulé en différentes étapes. Après un diagnostic du site, l'étude préalable et le montage du dossier réglementaire ont débuté fin 2018. En mai 2019, l'étang a été progressivement vidangé. Des bassins de filtration ont été creusés dans la digue de l'étang. Pour protéger la qualité de l'eau du Scorff en aval,

ils sont restés en place durant une année afin de retenir les vases pouvant s'écouler durant l'hiver. Une pêche de sauvegarde et des dispositifs de contrôle de la qualité de l'eau ont permis de préserver le milieu et les espèces peuplant l'étang et le cours d'eau. Les travaux ont repris en mai 2020 avec la fermeture des bassins de filtration et l'ouverture de la digue redonnant libre cours au ruisseau, de nouveau accessible aux truites et aux saumons.

Restauration du cours du Merdy à Hennebont

Le ruisseau du «Merdy» est un petit affluent du cours d'eau «Le Toul Douar» lui-même affluent du Blavet. D'une longueur d'environ 1km, il prend sa source au lieu-dit «Le Merdy» à Hennebont puis traverse l'ancienne zone industrielle nommée «Friche Jubin». Cet espace communal fait aujourd'hui l'objet d'une réhabilitation avec la réalisation d'un projet immobilier et la construction prochaine d'une salle de sport communale. Le tracé actuel du ruisseau, souterrain et busé sur une longueur de 90 mètres, ne répondait pas aux enjeux écologiques sur la continuité piscicole et sédimentaire. Dans le cadre du Contrat Territorial Volet Milieux Aquatiques 2020/2025 sur le Bassin versant du Blavet, des travaux de renaturation du ruisseau ont été réalisés par l'EPCI pendant l'été 2020, afin de rétablir la continuité piscicole et sédimentaire du ruisseau mais aussi de permettre la construction de l'infrastructure sportive communale.

Pour cela, le cours d'eau a été déconnecté de sa partie busée puis repositionné sur les pourtours du site, propriété de la commune. L'opération a consisté à recréer un lit mineur (lit d'écoulement) ainsi que la zone humide adjacente à chaque rive (zone favorable pour le débordement). Le cours d'eau, remis à «ciel ouvert», permet de retrouver les habitats favorables pour la vie biologique du ruisseau ainsi que la libre circulation des espèces piscicoles migratrices et des sédiments. La zone humide permet le stockage de l'eau et améliore sa qualité.



© Ouest-France

Suivi de la qualité des milieux aquatiques

Des contrôles sont réalisés régulièrement pour surveiller la qualité des milieux aquatiques au moyen d'une batterie d'indicateurs sur les bassins versants du Scorff, du Blavet aval et les cours d'eau côtiers de Lorient Agglomération. L'objectif est de mesurer la présence d'éléments physico-chimiques nitrates, phosphore, pesticides, mais aussi de suivre des indicateurs biologiques pour évaluer l'état de santé des milieux étudiés. Selon les paramètres analysés, des prélèvements sont effectués tous les mois ou à l'occasion de fortes pluies car celles-ci favorisent l'érosion des parcelles et les transferts de polluants vers les rivières. Une vigilance particulière est apportée au suivi des étangs du Ter et de Lannédec pour contrôler la teneur en cyanobactéries, qui, selon les espèces, peuvent être source de toxines et présenter des risques pour

la santé. L'objectif est d'orienter les actions à mener pour diminuer les sources de polluants, qu'elles soient d'origine agricole ou urbaine.

Poursuite des travaux de confortement de la dune sur la Grande plage de Gâvres

Depuis 2012, Lorient Agglomération réalise des aménagements de protection du littoral de Gâvres, la configuration de la Grande plage évoluant suite à des mouvements de sable, lors des marées et à l'occasion de phénomènes météorologiques extrêmes comme les tempêtes. Pour répondre à ces évolutions, l'EPCI, en concertation avec la commune, a travaillé avec l'Université de Bretagne Sud (UBS) pour optimiser les aménagements existants. Le but est de maintenir une répartition homogène du sable sur le secteur.

Les travaux de confortement de la dune sont engagés sur près de deux kilomètres. Ils comprennent notamment la réhausse d'une partie de la dune, pour protéger naturellement le secteur urbanisé du boulevard de l'Océan. Ce chantier fait partie des aménagements prioritaires relancés par l'EPCI dès le déconfinement. Il était important de protéger rapidement les habitations contre les risques de submersion marine tout en favorisant un accès facilité à la plage.

Etudes de dangers sur les ouvrages du système d'endiguement

Lorient Agglomération a défini fin 2018 son système d'endiguement, au travers de 9 ouvrages contribuant à la protection des biens et des personnes sur des secteurs sensibles aux inondations. En vue du dépôt du dossier de demande d'autorisation préalable au classement des ouvrages, des études de dangers ont été lancées pour les 4 ouvrages océaniques les plus exposés :

- Grande plage de Gâvres,
- Digue de la Nourriguel à Larmor Plage,
- Digue de Kerguelen à Larmor Plage,
- Pérré de l'anse du Stole à Ploemeur.

Ces études s'achèveront dans le courant du premier semestre 2021. L'étude de dangers précise les risques auxquels un ouvrage peut exposer la population, directement ou indirectement en cas d'accident, que la cause soit interne ou externe à l'ouvrage. Elle repose sur une démarche d'analyse des risques qui doit s'appuyer sur une description suffisante de l'ouvrage, de son environnement immédiat et éloigné, concerné par les causes ou les conséquences des accidents potentiels.

Elaboration d'un plan d'action stratégique en faveur de la biodiversité (2021/2026)

Confrontée aux grands enjeux environnementaux et au déclin de la biodiversité, Lorient Agglomération s'engage au quotidien pour préserver son capital écologique et paysager. Dans ce cadre, l'EPCI doit poursuivre et développer une stratégie ambitieuse, forte et innovante en faveur de la biodiversité, de la préservation de la rade et du littoral, des cours d'eau et des zones humides, du développement de la trame verte et bleue, de la nature en ville, des réservoirs de biodiversité..., visant la recherche d'un équilibre entre espaces urbains, espaces agricoles et espaces naturels. C'est pourquoi, l'EPCI a engagé la co-construction d'un plan stratégique en faveur de la biodiversité, véritable stratégie locale et outil majeur de mobilisation des acteurs et des citoyens du terri-

toire en faveur de la nature. Ce plan d'actions sera en priorité développé sur les enjeux terrestres, et sera renforcé sur son volet mer par la mission planification et gestion des espaces maritimes. Il permettra de faciliter la prise en compte de la biodiversité dans toutes les politiques et par tous les acteurs, à l'échelle communale et intercommunale.

Ce plan d'actions pourra notamment s'appuyer sur l'Atlas de la biodiversité intercommunale en cours d'élaboration, projet sélectionné pour un financement de l'Office Français de la Biodiversité. Des inventaires naturalistes ont été réalisés sur l'ensemble du territoire afin de compléter le recueil de données transmises par les associations locales. Cet état des lieux, cependant non exhaustif, de la biodiversité du territoire sera restitué sous forme d'une base de données naturalistes en adéquation avec la plateforme des données naturalistes en Bretagne et de documents pédagogiques.

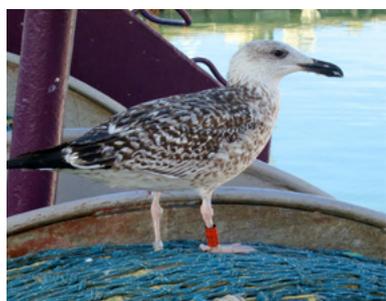
Gestion différenciée des espaces naturels

Lorient Agglomération gère en régie au quotidien 9 sites d'espaces naturels déclarés d'intérêt communautaire. La pratique d'une gestion différenciée mais aussi conservatoire permet de maintenir l'équilibre des espèces et de préserver les réservoirs de biodiversité, afin que chaque espèce animale ou végétale puisse vivre et se déplacer, grâce aux continuités écologiques. L'EPCI est également opérateur pour 3 sites naturels d'intérêt européen classés «Natura 2000» : «Rivière Laïta, Pointe du Talud, Etangs du Loc'h et de Lan-néec», «Rade de Lorient» et, conjointement avec l'Antenne Atlantique de l'Office Français de la Biodiversité, pour le site «Ile de Groix».

Les suivis botaniques sur le littoral de Groix-Guidel-Ploemeur et les suivis ornithologiques à l'échelle de la rade de Lorient, réalisés depuis de nombreuses années sur les sites labellisés «Natura 2000» et sur les espaces naturels d'intérêt communautaire, se poursuivent (2019/2022). L'analyse comparative des résultats permettra de mesurer l'évolution des effectifs des populations d'oiseaux, de mettre en évidence la reconquête végétale dans les secteurs dégradés, d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion et de réaliser des supports d'information sur la faune et la flore locales.

En particulier, en 2020, une étude portant sur les herbiers des zostères naines, habitat à fort enjeu du site Natura 2000 «Rade de Lorient», permet de quantifier (surface et estimation de la biomasse) cette source de nourriture essentielle pour des oiseaux herbivores hivernant sur notre territoire, comme la Bernache cravant, le Canard siffleur et le Cygne.

Par ailleurs, un recensement coordonné de la population de goélands urbains nicheurs, dont les 4 espèces présentes sur le territoire sont protégées, a été confié à l'association Bretagne Vivante par 10 porteurs de projets dont Lorient Agglomération. La population a été associée via un formulaire



© Bretagne Vivante

d'enquête participative en ligne. Il s'agira par la suite de définir une stratégie de gestion des goélands, à l'échelle de la rade de Lorient, exigée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan.

Enfin, le Domaine du lain à Gestel et le Domaine du Bunz sur l'île de Locastel à Inzinzac-Lochrist, ont fait l'objet d'un diagnostic écologique, paysager et social dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion de ces sites de nature.



© Lorient Agglomération

Elaboration d'un tableau de bord Santé Environnement

En 2017, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a missionné l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) pour réaliser le Diagnostic Local Santé Environnement (DLSE) de Lorient Agglomération. En effet, dans le cadre de son Agenda 21, l'EPCI avait été choisi comme territoire test pour expérimenter une méthodologie, ensuite étendue à l'échelle régionale. De ce fait, Lorient Agglomération est le 1er territoire breton disposant d'un tel diagnostic. Afin de poursuivre le travail réalisé en 2017, une actualisation des données du DLSE a été confiée à l'ORS par l'EPCI en 2020. Il s'agit de sélectionner les principaux indicateurs et les données pertinentes qui permettront de produire le Tableau de bord Santé Environnement du territoire. A partir des enjeux identifiés suite à l'analyse des différents indicateurs, des orientations stratégiques et un plan d'actions Santé Environnement seront établis. Le 1er comité de pilotage de ce projet est programmé en janvier 2021.

Nouvelle station de mesure de la qualité de l'air à Lorient

Une nouvelle station de mesure de la qualité de l'air a été installée au 21 boulevard de Normandie, le long de l'axe routier, par Air Breizh, organisme chargé de surveiller la qualité de l'air en Bretagne. L'objectif est de mesurer la qualité de l'air à proximité des voies de circulation. En effet, près de 12000 véhicules traversent, chaque jour, cet axe de passage important, idéal pour mesurer l'impact du trafic. Il s'agit aussi d'évaluer les différences de la qualité de l'air à différents moments de la journée. Cette nouvelle station, dite «station trafic», vient remplacer la station de mesure située dans le Centre technique municipal et compléter celle de l'école Bissonnet, qui mesure la qualité de l'air dite «de fond». A Lorient, la présence de dioxyde d'azote (irritant les bronches), est assez faible et la concentration de certains types de particules fines est plutôt en baisse depuis une dizaine d'années.

Dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus COVID-19 et des mesures de confinement mises en place sur l'ensemble du territoire, le trafic routier a été fortement réduit au printemps. Les résultats des mesures pour le dioxyde d'azote et les particules fines des premiers jours de confinement ont été comparés à ceux des jours précédents.

L'impact positif de ces mesures de confinement sur les niveaux en dioxyde d'azote enregistrés à proximité des voies de circulation a été confirmé dans les agglomérations à l'instar de la situation observée dans d'autres régions. Pour les particules, les sources multiples combinées à l'influence des conditions météorologiques sur la dispersion et la formation de particules secondaires complexifient l'analyse. Tenant compte de ces éléments, il semble toutefois que les niveaux enregistrés ont été inférieurs à ceux que nous aurions observés en situation habituelle.

Les résultats obtenus en 2019

État écologique des 10 principaux cours d'eau du territoire

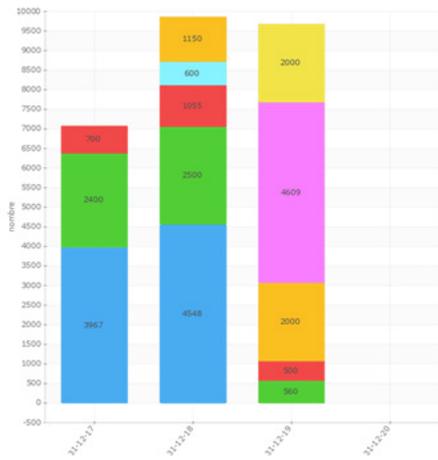
4 cours d'eau classés en «Bon état» : Scorff, Blavet aval, Kergonan, Talléné.

4 cours d'eau classés en «Etat moyen» : Scave, Saudraye, Plessis, Kerollin.

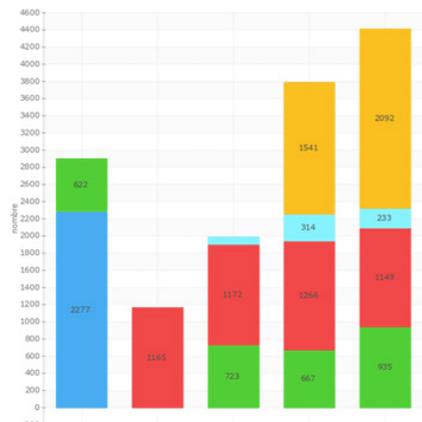
2 cours d'eau classés en «Etat médiocre» : Fort-Bloqué, Ter.

Aucun cours d'eau classé en «Mauvais état».

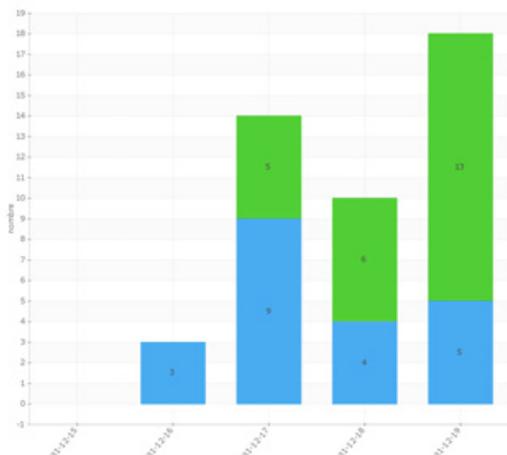
Nombre de personnes ayant participé aux événements organisés



Nombre d'enfants ayant participé aux animations scolaires

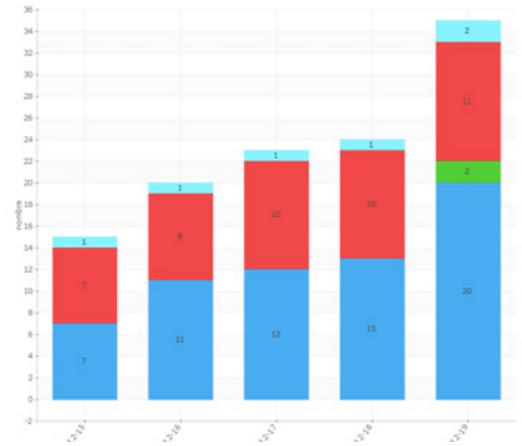


Nombre de diagnostics énergétiques et études ENR réalisés sur le patrimoine des communes

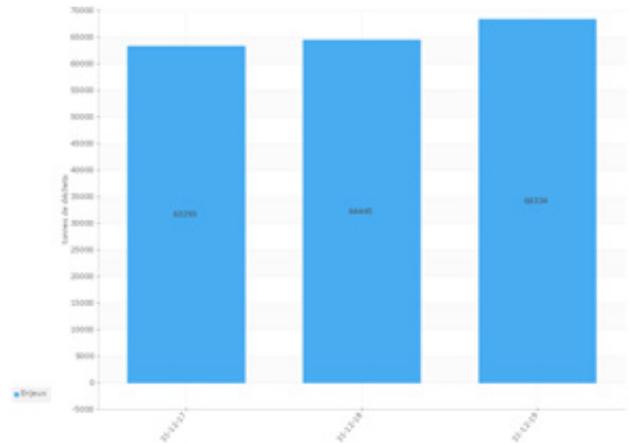


Nombre d'installations d'énergies renouvelables sur le patrimoine des communes

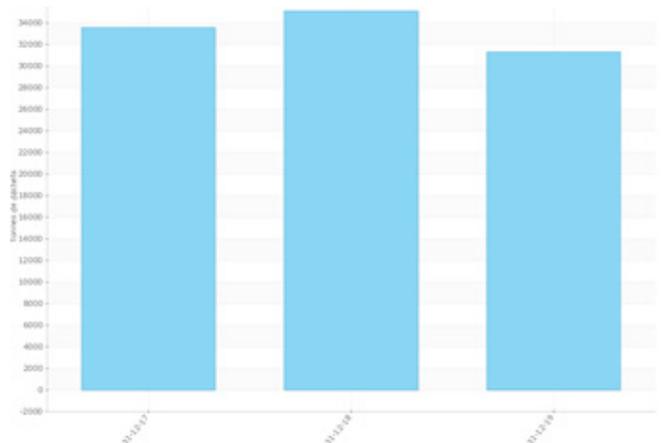
Majorité des installations réalisées par la ville de Lorient. Le solaire photovoltaïque se développe petit à petit dans les communes.



Quantité de déchets valorisés (matière et énergétique) dans les différentes filières



Quantité de déchets ultimes mis en stockage



LES PERSPECTIVES POUR 2021

- Construction d'une nouvelle déchèterie à Guidel.
- Déchèteries connectées : mise en place de bornes et barrières, informatisation des déchèteries, acquisition de badges, enregistrement des utilisateurs, sensibilisation.
- Installation d'une matériau-thèque à la déchèterie de Caudan.
- Acquisition et installation de distributeurs de sacs bio dans les déchèteries.
- Démarrage de la réhabilitation de la plate-forme multi-filières de collecte et traitement de déchets, située à Kerbus, à Groix.
- Mise en route des «Ateliers du Faire Soi Même» dans les locaux des Ateliers de la Recyclerie à Caudan.
- Réalisation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, en concertation.
- Réalisation d'une étude stratégique sur l'optimisation du schéma de traitement de l'EPCI.
- Réalisation d'une étude stratégique sur la transition énergétique du Parc Poids Lourds de la DGVD.
- 3èmes éditions «Mois de la Biodiversité et du DD».
- Elaboration du plan stratégique Santé-Environnement.
- Elaboration du plan stratégique Biodiversité.
- Montée en puissance des contrats territoriaux du Scorff (+ 20% volet milieux aquatiques, nombreuses études préalables à lancer sur les ouvrages du Scorff et du Loc'h), et du Blavet (+ 52%, 1ère année de lancement des travaux). Etudes et travaux co-financés à hauteur de 50 à 70% dans le cadre des contrats de bassins versants.
- Poursuite de l'élaboration du schéma directeur eaux pluviales.



2

L'exemplarité de l'EPCI

Mission 6

«Mobiliser les ressources au service des politiques publiques»



Les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (2020/2025)

- Objectif de «3 x 50» pour le patrimoine de Lorient Agglomération entre 2015 et 2025 : réduction de 50% des consommations d'énergie et des émissions de GES, couverture de 50% des consommations restantes par des énergies renouvelables

Orientation 5 : Renforcer l'exemplarité des collectivités

- Chantier 16 : Améliorer les performances du patrimoine public.
- Chantier 17 : Rationaliser l'éclairage public.
- Chantier 18 : Produire et consommer des énergies renouvelables.
- Chantier 19 : Renforcer l'exemplarité interne.

Les faits marquants de l'année 2020 :



© Lorient Agglomération

Création de la cellule «Relance»

En réponse à la crise économique et sanitaire, le plan France relance, qui cible trois priorités stratégiques : **Ecologie, Compétitivité et Cohésion**, a été lancé par le gouvernement, en septembre 2020. Ce plan de l'Etat de 100 milliards d'euros, intègre des financements européens à hauteur de 40 milliards d'euros et doit être déployé progressivement sous forme d'appels à projets, appels à manifestation d'intérêt ou abondement de dispositifs d'aide existants.

Dès la parution du dispositif «France Relance», Lorient Agglomération a créé une cellule dédiée à l'identification des projets susceptibles de bénéficier des financements de l'Etat, de l'Union Européenne et de la Région, proposés par les différents programmes. Elle ambitionne également d'accompagner les porteurs de projet du territoire, en lien étroit avec les partenaires institutionnels.

Les communes et les principaux partenaires du territoire ont été contactés afin de les informer sur les modalités de subventions et de prêts à mobiliser, et de faire remonter les projets prêts à démarrer rapidement. La cellule «Relance» bénéficie de l'expérience de Lorient Agglomération qui gère depuis longtemps des fonds européens Leader (développement rural), FEAMP (pêche) ou FEDER (innovation et compétitivité). Elle est composée de techniciens de l'EPCI, de la Ville de Lorient et de l'Agence de développement économique (Audélor), et se réunit chaque semaine afin d'assurer une veille stratégique sur les différents appels à projets et de faire remonter au plus vite les propositions de projets issues des différents pôles de compétence.

Renouvellement du label européen Cit'ergie

Labellisée Cit'ergie en 2015, Lorient Agglomération a mis en œuvre pendant 4 ans les actions programmées dans ce cadre. En 2019, l'EPCI a engagé la demande de renouvellement du label, dans une démarche groupée avec les communes d'Hennebont, Larmor-Plage, Lorient et Ploemeur. Des ateliers de travail communs ont été organisés sur les 6 domaines traités par le référentiel européen, pour proposer de nouvelles actions pour les 4 prochaines années. Un nouvel audit de l'EPCI a été réalisé en mars 2020. En juin, la Commission Nationale du Label a renouvelé le label pour 4 ans. Sur un total de 459 points possibles, l'EPCI a atteint 319,8 points, soit 69,7 % de son potentiel, ce qui remplit une nouvelle fois les critères de labellisation.



Par ce renouvellement, l'EPCI est félicité pour sa forte progression : + 10 points entre 2015 et 2020 (de 58,5 % à 69,7%). Des progrès particulièrement remarquables sont notés dans les domaines de l'approvisionnement en énergie, l'eau, l'assainissement et l'organisation interne. La planification territoriale a aussi connu une très belle progression (+ 15,4 %). Des améliorations sont attendues concernant les mobilités, dans le cadre de l'évolution de l'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) vers celle des Mobilités (AOM), qui constitue une opportunité de créer une cohérence territoriale sur ces questions, en lien avec les communes du territoire.

Une démarche territoriale de transition écologique se met progressivement en place avec la labellisation Cit'ergie de 4 communes, et pourrait encore être renforcée. La Commission encourage vivement à continuer à travailler étroitement avec les communes : la plateforme de services «Energies», accompagnant les 25 communes, peut constituer la base d'une démarche territoriale de plus grande envergure et d'ambitions encore plus élevées. Dans ce cadre, la question d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pourrait être reposée, puisque déjà 24 des 25 PLU communaux sont réalisés par les services de l'EPCI. La prise de compétence sur les réseaux de distribution d'énergie serait également à investiguer.

Contribution à l'élaboration du label européen «Ville Durable et Innovante»

Face aux multiples défis auxquels les territoires sont confrontés (changements climatiques, inclusion sociale, crises sanitaires, épuisement des ressources, ...), une réponse globale et systémique, intégrant les préoccupations environnementales et socio-économiques, est à apporter pour accélérer la transition écologique. Lorient Agglomération fait partie des territoires français contribuant à l'élaboration et au test du label «Ville Durable et Innovante», en cours de production par Efficacity (institut de Recherche & Développement dédié à la ville durable) et par le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Ce label a vocation à compléter le label européen Cit'ergie, sur 4 nouveaux domaines : l'innovation, la qualité de vie, le développement économique et la résilience. La réunion de lancement du projet s'est tenue en octobre à la Maison de l'Agglomération. Une candidature «à blanc» de l'EPCI au label en cours de construction, devrait être engagée dans le courant du 1er semestre 2021.

Grand Prix de l'Innovation Managériale

Dans le cadre de son Projet d'administration partagé (PAP), Lorient Agglomération a engagé une démarche «Design de service», centrée sur l'utilisateur, qui garantit par exemple que l'information délivrée aux communes soit connue de tous : agents et élus. L'objectif est d'identifier le processus de circulation de l'information afin de s'assurer que les personnes à qui l'habitant/l'utilisateur a l'habitude de s'adresser, puissent le renseigner avec précision et réactivité.



© Lorient Agglomération

Cette démarche a reçu en 2019, le trophée de l'innovation, délivré par l'Association Finances Gestion, Evaluation des collectivités territoriales (AFIGESE), catégorie «management public local». A l'occasion de la semaine de l'Innovation Publique, le jury du Laboratoire d'Innovation Managériale de l'Association des Administrateurs Territoriaux de France (Lab'AATF), a également choisi de récompenser la démarche de Lorient Agglomération pour son projet de mise en place d'un «parcours ressources humaines pour les agents usagers». Un projet qui donne la parole aux agents sur leurs attentes en matière de ressources humaines. La qualité novatrice de la démarche, la possibilité de la transposer à d'autres structures et le dispositif de communication et d'information déployé, sont les paramètres qui ont permis à l'EPCI de remporter ce prix et de se distinguer une nouvelle fois au niveau national.

Création d'un poste de « chargé de mission innovation publique et démarches qualité »

L'EPCI souhaite systématiser la mise en place de démarches innovantes afin de répondre de façon plus efficace aux évolutions des attentes des usagers. L'innovation doit constituer une composante à part entière de tout nouveau projet et un poste de chargé de mission a été créé auprès de la Direction Générale des Services pour répondre à cet objectif. Il s'agit de réinterroger les pratiques, sous l'angle de la perception des usagers et d'identifier des propositions pour améliorer la qualité du service rendu. Cette approche amène à proposer de nouveaux outils d'animation et d'échanges, qui stimulent l'inventivité et la créativité.

Lorient Agglomération labellisé Territoire d'Actions Numérique Inclusif (TANI)

Au travers de ce dispositif lancé en 2019, l'Etat a engagé une coopération avec 10 «Territoires d'actions pour un Numérique Inclusif». Ce dispositif de l'Etat «gagnant-gagnant» vise à soutenir l'élaboration de stratégies numériques locales par la mobilisation de temps et d'expertise de la Mission Société Numérique. Il a pour objectifs de conseiller et orienter les agents de l'EPCI lauréat, mettre l'EPCI en réseaux avec

d'autres territoires, proposer à l'expérimentation des outils en cours de développement ou d'essaimage et les enrichir grâce à leurs retours d'usages, et valoriser et documenter les initiatives pour nourrir les autres territoires.

Lors de l'événement «Numérique en commun[s]» qui s'est déroulé à Marseille en octobre 2019, Lorient Agglomération a été désigné lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt «Territoire d'Action pour un numérique inclusif» par la Mission Société Numérique du Gouvernement.

2ème année de mise en œuvre du schéma territorial du numérique

Approuvé le 5 février 2019, le schéma territorial du numérique porte 3 ambitions : accompagner la transformation numérique, entraîner l'ensemble du territoire et développer les usages du numérique. Il s'articule autour de 6 orientations : identifier et prioriser les besoins de l'ensemble des acteurs, renforcer la culture numérique à l'échelle du territoire, installer une gouvernance numérique, expérimenter des dispositifs innovants dans le domaine du numérique, structurer une offre et la rendre visible, évaluer la transformation numérique et adapter les dispositifs. Ces orientations se déclinent en 18 actions qui constituent la feuille de route pour construire un e-territoire et engager une dynamique collective, indispensable à l'attractivité et à la compétitivité. Une enveloppe pluriannuelle de 1,5 M€ est consacrée au dispositif sur la période 2019/2021 (soit 500 000€/an).

L'année 2020 a été marquée par la montée en puissance du FIC numérique et par la poursuite du travail autour de la diffusion des usages. Dans ce cadre, Lorient Agglomération a organisé son 3ème workshop à destination des élus et des acteurs de la transition énergétique sur le thème «Surfez sur la vague du numérique et apprenez à la maîtriser... pour un développement durable optimisé !». Cette matinée d'échanges a permis de mieux comprendre les bons gestes à adopter et plus généralement les conditions dans lesquelles un numérique durable et vertueux/responsable doit s'imposer à tous.

Fonds d'intervention communautaire (FIC) numérique

Lorient Agglomération accompagne financièrement l'initiative, le développement ou la cohérence de projets numériques, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, dans le cadre du Fonds d'intervention communautaire (FIC). Ce fonds, doté d'une enveloppe de 250 000 € (2019/2021), est attribué sur la base d'un règlement et d'une convention précisant les modalités de versement.

En 2020, 13 dossiers ont été déposés par 12 communes. Depuis sa création le FIC numérique a bénéficié à 19 communes pour un montant total de 147 818 €.

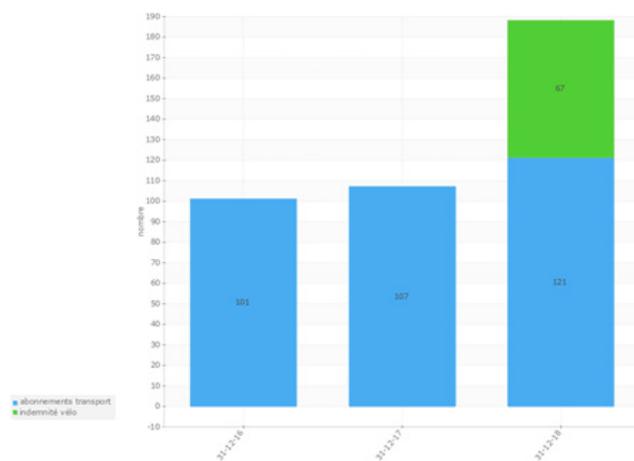
Déploiement du télétravail

Après une phase d'expérimentation positive et concluante engagée en 2019, et conformément à l'objectif annoncé dans le PAP, la généralisation du télétravail a été instaurée au 01/01/2020. Cette généralisation progressive a été conduite après une campagne de recensement des vœux dans les différentes Directions (38% des postes jugés compatibles, soit 235 postes sur 618), et sur la base d'un règlement général du télétravail, adopté par le Conseil communautaire du 17/12/2019. Compte-tenu du contexte sanitaire ayant occasionné 2 périodes de confinement en 2020, le déploiement a été étendu au maximum d'agents et des outils ont été mis à la disposition de tous (ordinateur portable, téléphone micro, logiciels, accès aux ressources, connexion, sécurité).

Les résultats obtenus

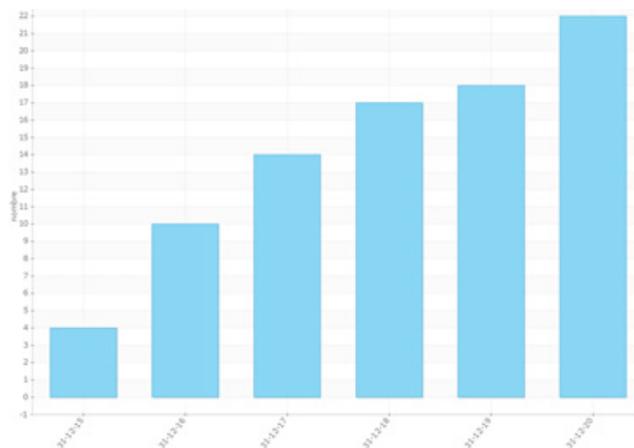
Nombre d'agents de l'EPCI bénéficiaires d'aides pour leurs déplacements

En 2019, près de 80 agents ont bénéficié de l'indemnité kilométrique vélo (67 agents en 2018)



Nombre de véhicules propres dans la flotte de l'EPCI

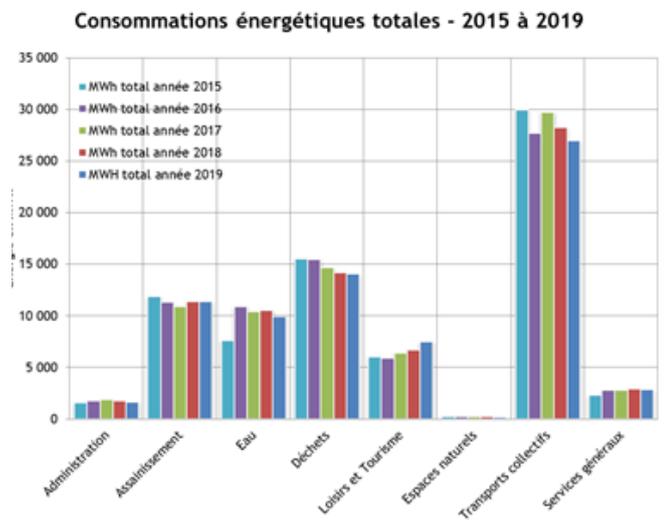
18 en 2019, 22 en 2020 (1 tweezy, 8 Zoé, 1 SUV hybride, 2 à Technellys, 2 à Rivallan, 8 à la CTRL)



Extraits du bilan des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre « patrimoine et compétences » de l'EPCI (cf. intégralité du BE-GES 2019, en annexe) :

Evolution des consommations d'énergie

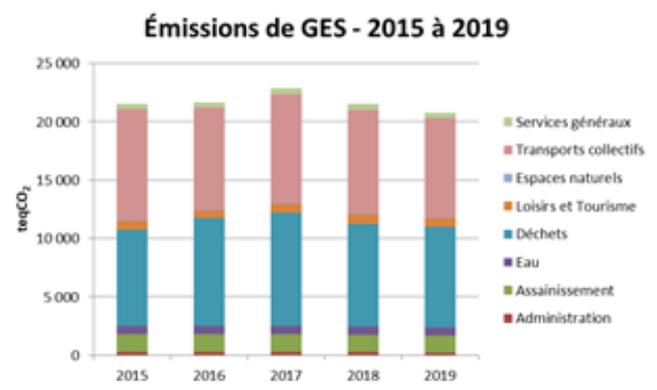
Diminution de 1,9 % des consommations d'énergie entre 2018 et 2019 et de 0,9% depuis 2015



L'augmentation significative dans le secteur des loisirs et tourisme les dernières années, est liée à la mise à jour constante du patrimoine, avec l'ajout dans le bilan de nouveaux bâtiments loués aux entreprises dont l'agglomération est propriétaire, et non pris en compte dans les précédents bilans. A périmètre constant, la diminution des consommations serait plus importante.

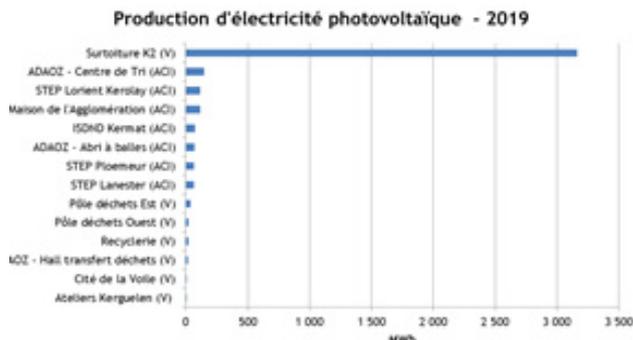
Evolution des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Baisse de 3,3% des émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2019



Production d'énergie renouvelable

En 2019, la production d'électricité renouvelable s'élève à 3 925 MWh. Elle a été multipliée par 20 en 4 ans, en partie grâce à l'installation sur le toit du K2 à la base des sous-marins d'une des plus grandes centrales en Europe en milieu urbain. Les installations permettent de couvrir 11,9 % des consommations d'électricité du patrimoine. En enlevant la production photovoltaïque issue de l'installation sur le toit du K2 qui a une portée territoriale, les 13 installations restantes permettent de couvrir 2,3 % des consommations d'électricité de notre patrimoine.



La production de chaleur renouvelable est de 478 MWh en 2019 et représente 10,7% des consommations de chaleur. Fin 2019, l'installation de valorisation du biogaz de l'ISDND de Kermat a été mise en service, pour une production annuelle estimée à 7 952 MWh.



LES PERSPECTIVES POUR 2021

Poursuite de la mise en œuvre du Schéma Territorial du Numérique (STN) :

- Gestion de la Relation Usagers (GRU) : ce projet issu de l'action 15 du STN a pour objectif de mettre en œuvre une gestion de la relation usagers et des services associés au plus proche des usagers, dans le but de contribuer à l'amélioration du service public.
- Acquisition d'équipements multimédias : l'objectif est de pouvoir disposer d'un mode de retransmission des grands événements organisés par l'agglomération mais aussi de disposer d'archives des événements. Dans un objectif de promotion du territoire et afin de développer des liens de proximité entre les élus communautaires et les habitants, les conseils communautaires pourront être délocalisés sur les communes de l'agglomération. Ce nouvel outil pourra également servir de support à d'autres événements et développer ainsi un nouveau mode de communication pour l'EPCI.
- Inscription au budget prévisionnel 2021 : 220 000 €. Ces deux projets bénéficieront d'une subvention à hauteur de 44 % de fonds européens.
- Dans le cadre du label TANI, Lorient Agglomération prévoit le déploiement de PASS Numérique.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



1 PAS DE PAUVRETÉ
Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

2 FAIM «ZÉRO»
Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, et modernes à un coût abordable.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES
Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
Établir des modes de consommation et de production durables.

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

14 VIE AQUATIQUE
Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

15 VIE TERRESTRE
Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.